

BIANCO



Rapport Annuel 2021

BUREAU INDEPENDANT ANTI - CORRUPTION



RAPPORT ANNUEL 2021

Villa « La Piscine » - Ambohibao - BP 399 Antananarivo - Madagascar
Téléphone : 00 261 33 02 002 96
E-mail : bianco.dg@bianco-mg.org / facebook : Bianco Madagascar-page
Site web: www.bianco-mg.org

Sommaire

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL	1
1- INTRODUCTION GENERALE	3
1.1- Contexte	3
1.2- Missions et domaines d'intervention du BIANCO	3
1.3- Principaux objectifs du BIANCO	4
2- RESUME EXECUTIF	5
2.1- Les objectifs de l'année 2021	5
2.2- En matière éducative et préventive	6
2.3- En matière d'application de la loi	8
2.4- En matière d'appui aux opérations	9
2.5- Les événements marquants	11
3- PRINCIPALES REALISATIONS DE 2021	17
3.1 - Réalisations au titre des obligations de redevabilité et des engagements internationaux	17
3.2 - Réalisations dans le cadre des actions opérationnelles	18
3.2.1 - Réalisations relatives aux volets éducation et prévention	18
3.2.1.1- Réalisations de la Direction de l'Education et de la Prévention	18
3.2.1.2- Réalisations des Directions Territoriales	21
3.2.2 - Réalisations relatives au volet lié à l'application de la loi	25
3.3 - Réalisations en matière de communication	29
3.4 - Réalisations en matière d'appui aux opérations	32
3.5 - Les bonnes pratiques	48
4- CONCLUSIONS GENERALES	51
4.1- Contraintes	51
4.2- Recommandations	51
4.3- Perspectives	52
ANNEXES :	55
1- Tableau récapitulatif de la situation des dossiers d'investigations au cours de l'exercice 2021	55
2- Synthèse des rapports des Comités Consultatifs	56

Liste des tableaux et des graphes

Liste des tableaux

Tableau 01 : Nombre de RHI/MJ créés	21
Tableau 02 : Nombre de RHI/MJ opérationnels	21
Tableau 03 : Nombre de relais nouvellement engagés	21
Tableau 04 : Nombre d'entités d'Olobe/Notables/Leaders d'Opinion et Médias partenaires en 2021	21
Tableau 05 : Nombre de relais opérationnels	21
Tableau 06 : Nombre de coalitions créées	22
Tableau 07 : Nombre de coalitions opérationnelles	22
Tableau 08 : Nombre de dénonciations reçues via les coalitions	22
Tableau 09 : Appui au secteur public dans la mise en place et mise en œuvre de la PILCC/PANCO	23
Tableau 10 : Nombre de STAC créées	23
Tableau 11 : Nombre de STAC à redynamiser	23
Tableau 12 : Nombre de STAC dans le secteur privé	23
Tableau 13 : Analyses des risques de corruption dans un processus	24
Tableau 14 : Appui des entités organisatrices de concours dans la sécurisation du processus	25
Tableau 15 : Nombre de déclarations de patrimoines reçues	25
Tableau 16 : Réalisations des renseignements opérationnels	26
Tableau 17 : Nombre de doléances reçues	26
Tableau 18 : Réalisations de l'investigation	27
Tableau 19 : Ordres de justice et demandes de collaboration	27
Tableau 20 : Les secteurs les plus exposés à la corruption	28
Tableau 21 : Les infractions récurrentes	29
Tableau 22 : Situation des réalisations des activités de communication de proximité par Direction Territoriale	31
Tableau 23 : Evolution de l'effectif du personnel	32
Tableau 24 : Evolution et répartition des crédits alloués au BIANCO pour la période de 2017 à 2021	35
Tableau 25.1 : Tableau de la situation des fonds alloués par les PTF et versés dans les comptes du BIANCO	37
Tableau 25.2 : Tableau de la situation des fonds alloués par les PTF et gérés par eux-mêmes	37
Tableau 26 : Crédits alloués et inscrits dans la LFR 2021 et versés au compte de dépôt ouvert au trésor au nom du BIANCO	40
Tableau 27 : Emplois des crédits du budget général 2021 et comparaison avec les exercices 2017 à 2020	41
Tableau 28 : Détails des acquisitions réalisées en 2021	44
Tableau 29 : Détails des acquisitions engagées durant 2021	45
Tableau 30 : Répartition des crédits disponibles et emplois 2021 par Direction Territoriale	47

Liste des figures et des graphes

Figure 01 : Doléances reçues par Direction Territoriale	26
Figure 02 : Flagrant délit par Direction Territoriale	27
Figure 03 : Répartition des crédits alloués au titre de l'année budgétaire 2020 (en millier d'Ariary)	36
Figure 04 : Répartition des crédits alloués au titre de l'année budgétaire 2021 (en millier d'Ariary)	36
Graphe 01 : Déclarations de Patrimoines reçues par Direction Territoriale	25
Graphe 02 : Comparaison des crédits disponibles, emplois et reliquats de crédits en fin d'exercice par rubrique, en 2021	46

Liste des abréviations

ACMIL	: Académie Militaire	MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ACW	: Anti-Corruption Works	MICC	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Consommation
AIK	: Aok'izay ny Kolikoly	MinAE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ANACRIM	: Analyse Criminalistique	MinJus	: Ministère de la Justice
ARAI	: Agence de Recouvrement d'Avoirs Illicites	MJS	: Ministère de la Jeunesse et des Sports
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics	MJ	: Mouvement des Jeunes
AVG	: Alliance Voahary Gasy	MOFF	: Mode Opérateur Faire-Faire
BIANCO	: Bureau Indépendant Anti-Corruption	MPEB	: Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue
CFM	: Conseil pour le Fampihavanana Malagasy	MPEP	: Manuel de Procédure en Education Prévention
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme	MTFPLS	: Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
CNUCC	: Convention des Nations-Unies Contre la Corruption	MTM	: Ministère des Transports et de la Météorologie
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée	MTP	: Ministère des Travaux Publics
DEP	: Direction de l'Education et de la Prévention	OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
DGSF	: Direction Générale des Services Fonciers	ONUCC	: Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime
DINVEST	: Direction de l'Investigation	OSC	: Organisation de la Société Civile
DP	: Déclaration de Patrimoine	PANCO	: Programme Anti-Corruption
DTA	: Direction Territoriale Antananarivo	PILCC	: Politique Interne de Lutte Contre la Corruption
DTD	: Direction Territoriale Antsiranana	PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
DTF	: Direction Territoriale Fianarantsoa	PTF	: Partenaire Technique et Financier
DTM	: Direction Territoriale Mahajanga	PV	: Procès-Verbal
DTT	: Direction Territoriale Toamasina	RHI	: Réseau d'Honnêteté et d'Intégrité
DTU	: Direction Territoriale Toliara	SAC	: Système Anti-Corruption
EFA	: Emploi des Fonctionnaires Assimilés		
ENAM	: Ecole Nationale de l'Administration de Madagascar		
ENMG	: Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes		
FDL	: Fonds de Développement Local		
HCDDED	: Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit		
HFKF	: Hetsika Fampiraisana Kristiana ho an'ny Fampandrosoana		
INTERPOL	: Organisation Internationale de Police Criminelle		
JALCC	: Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption		
JILCC	: Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption		
JNRHI	: Journée Nationale des Réseaux d'Honnêteté et d'Intégrité		
LCC	: Lutte Contre la Corruption		
LFI	: Loi de Finances Initiale		
LFR	: Loi de Finances Rectificative		
MATSF	: Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers		
MDN	: Ministère de la Défense Nationale		
MEAH	: Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène		
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances		
MEH	: Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures		
MEN	: Ministère de l'Education Nationale		

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL



Le bilan collectivement dressé lors de la 32^{ème} session extraordinaire des Nations Unies au mois de juin de cette année faisait état de l'essoufflement de l'action anti-corruption dans le monde actuel. Les Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption se sont alors résolus à donner une nouvelle impulsion au processus qui a démarré à Merida en 2003. Censée garantir la postérité de l'élan pris il y a dix-huit ans, la nouvelle feuille de route approuvée à l'unanimité consistait à rendre plus effectives les différentes mesures qui ont été préconisées à ce moment-là pour prévenir et réprimer la corruption. La Conférence des Etats parties, en tant que principal organe décisionnel dédié à l'application de cette convention, a été chargée d'assurer sa mise en œuvre. Madagascar, pour sa part, s'est engagé solennellement à y souscrire.

A l'orée de cette année, la situation nationale ne s'annonçait pas très prometteuse sous l'effet de la conjonction inédite de deux phénomènes anormaux, en l'occurrence la pandémie du COVID-19 et la corruption. La lutte anti-corruption fut alors fortement ébranlée à un moment particulièrement critique de sa trajectoire. La complexification des enjeux sous-tendue par l'interaction de ces deux virus à très forte prévalence systémique défiait les méthodes d'approche destinées jusque-là à les prendre en charge. Face à la profusion foudroyante des délinquances économiques de tout genre et au regard des multiples formes de dépravation inexorable des mœurs à l'origine de la déperdition quotidienne des repères éthiques, beaucoup s'interrogent, non sans raison, tant sur leur suffisance que sur leur efficacité. Les préoccupations étaient d'autant plus légitimes à s'exprimer sous l'effet d'un constat de déséquilibre manifeste dans leur stratégie de gestion : la haute diligence dédiée à la prise en charge de la pandémie de plus en plus mortelle n'eut point son pendant sérieux à l'égard de l'endémie chronique gageant la postérité de tout un peuple en quête permanente de justice, d'harmonie sociale et de bien-être collectif.

C'était tout justement au milieu de ce gué périlleux qu'intervint l'exhortation du concert des nations à un sursaut collectif. Bonne note des points saillants de la stratégie de relance internationale fut alors prise. La reprise nationale de l'action anti-corruption devait alors passer par la préconisation des mesures innovantes et énergiques dans les trois volets opérationnels de déploiement de la stratégie, en l'occurrence l'éducation, la prévention et l'application de la loi. En tant que leader de cette lutte dans le pays, le BIANCO fut amené à en réviser certaines modalités par le biais de la mise en œuvre de son mode opératoire en vue de généraliser l'appropriation des moyens de cette lutte.

La lutte ne fut plus dorénavant son apanage exclusif, ainsi qu'en témoignait l'implication des forces vives de la société civile dans les campagnes de sensibilisation citoyenne, ce qui avait permis à l'agence anti-corruption de se concentrer, dans les trois volets, sur ses propres missions comme le réseautage des jeunes épris d'intégrité dans la perspective de leur faire prendre conscience vis-à-vis de l'avenir. Ainsi figuraient parmi ses actions les plus significatives, dans l'optique à la fois d'assainir en profondeur les rapports sociaux et de garantir une existence collective probe et harmonieuse, l'insertion des modules anti-corruption dans les programmes scolaires pour ancrer dès le plus jeune âge l'esprit éthique en pleine déperdition, l'infusion des dispositifs anti-corruption dans tous les secteurs d'activités professionnelles et plus particulièrement ceux qui sont sensibles à la vénalité, et ce, pour endiguer les opportunités de corruption. Le recours à la cartographie des risques assorti de la digitalisation des systèmes de fonctionnement et procédures de travail était devenu plus que jamais incontournable pour colmater les différentes brèches et afin de mater l'hémorragie de la corruption.

En matière répressive, le Bureau, pour ce qui le concerne, s'attela à optimiser les ressources du droit pénal existantes en privilégiant la pratique d'enquêtes de flagrance, le gel et la saisie des produits de la corruption constatés dès la première phase du processus pénal et ce, dans la perspective d'une restitution des

préjudices subis et surtout pour faciliter le recouvrement ultérieur des biens mal acquis. Par ailleurs, pour plus de dissuasion répressive, une nouvelle écologie pénale fut proposée par l'incitation à l'application des peines infâmantes et notamment la dégradation civique en référence aux dispositions de l'article 6 du code pénal pour un meilleur traitement judiciaire des délinquances économique-financières les plus socialement inadmissibles à l'instar de l'enrichissement illicite résultant d'un détournement des deniers publics. Les bonnes résolutions dont chaque maillon de la chaîne anti-corruption opérationnelle fit preuve ne tardèrent point à produire leurs effets, même si ces derniers demeuraient largement en-deçà de l'espérance attendue.

L'imagination et l'inventivité connaissaient de moins en moins de barrières sous la pression d'une incessante quête d'efficacité. En matière répressive, le service fourni par la coopération policière internationale fut expérimenté cette année. A la lumière des quelques prémices prometteuses, le recours à Interpol apparut dorénavant incontournable dans le cadre du traitement des cas de délinquance d'envergure internationale. En outre, jusque-là mis à l'écart, le milieu entrepreneurial, fraîchement sorti d'une période de morosité ambiante, fut dorénavant pleinement associé à la lutte à l'approche des échéances électorales, et ce, en prévention de la redoutable probabilité de résurgence de la corruption politique. Sous l'impulsion et avec l'accompagnement méthodologique du BIANCO, le secteur privé se dota alors d'une feuille de route préventive consignant les bonnes intentions collectives dédiées à baliser certaines dérives (concurrence déloyale, conflit d'intérêts, favoritisme, fraudes et évasions fiscales, flux financiers illicites...) qui se faisaient bien sentir durant les périodes de confinement. La 15^{ème} édition de la Foire Internationale de Madagascar (FIM), ce moment de retrouvailles des forces vives de l'économie nationale après une très longue année de paralysie, fut alors mise à profit pour les revitaliser et les décomplexer davantage. Le BIANCO s'est ainsi proposé d'instiguer la norme ISO 37001 aux fins de mise en place, en leur sein, d'un système de management anti-corruption (SMAC) dans l'optique de préconiser une pratique saine des affaires. Unaniment saluée, cette initiative recueillit l'assentiment de la majorité puisqu'elle arrivait à point nommé pour une bonne frange d'entrepreneurs hardis en pleine conquête de marché international, et pour qui le label anti-corruption n'était pas seulement un phénomène à la mode mais une voie incontournable de légitimation sociale et internationale de leurs transactions commerciales et économiques.

Mais charité bien ordonnée commence par soi-même. L'agence anti-corruption malgache en tant qu'initiatrice de cette démarche novatrice visant à rassurer le climat d'affaires du pays se devait, lui aussi, de faire preuve de haut standard d'éthique. Ainsi s'était-elle donné le moyen de se conformer aux principes d'action anti-corruption qu'elle préconisait, en l'occurrence l'indépendance, la probité, la loyauté, la discrétion, l'équité à travers l'actualisation de son code d'éthique. A parachever l'année prochaine, la restructuration entamée en 2020 les a déjà graduellement intégrés dans son propre mode d'organisation et son mécanisme de fonctionnement pour marquer la rupture caractérisant cette étape charnière. La matérialisation de ces principes se poursuivait cette année, d'abord par la professionnalisation de la fonction de supervision et de conformité à l'égard des normes requises, à l'instar du contrôle des actions opérationnelles et de l'inspection des activités d'appui aux opérations, puis par la mise en œuvre inédite d'un système d'évaluation du personnel conforme à l'éthique régissant la profession, par la digitalisation du mécanisme de suivi de ses activités sur le terrain à travers l'outil dénommé TABILAO et enfin par le rejet de l'amateurisme et la promotion de la diligence raisonnable dans ses relations de travail avec les partenaires de lutte en application du mode opératoire faire faire.

L'expérience vécue de cette année très contrastée confirmait l'incontestable intangibilité du triptyque conditionnant la réussite de cette lutte de longue haleine, à savoir l'adhésion populaire à la base, l'engagement politique au sommet et la dextérité de tous les opérateurs et partenaires qui y sont impliqués après avoir été suffisamment dotés des moyens nécessaires à la crédibilisation de leurs actions. Il semble bien que malgré certaines avancées réellement enregistrées résultant d'un certain nombre de diligences en matière préventive accompagnées par une réforme mitigée du droit anti-corruption, le défi résistait et que les conditions d'une bonne régulation de l'hémorragie de la corruption n'étaient pas encore parfaitement remplies à l'approche de l'examen de l'application par Madagascar des dispositions de la Convention internationale signée à Mérida relatives à la prévention et au recouvrement des avoirs.

A un moment particulièrement décisif où Madagascar aspire à être un espace d'émergence socio-économique fiable et porteur de bien-être collectif harmonieux, la lutte se poursuit, sous la bannière du patriotisme, pour une nation éprise d'éthique et de justice.

1

INTRODUCTION GENERALE

1.1- Contexte :

Assurant pleinement son statut de leader de la lutte contre la corruption à Madagascar, le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) continue d'accomplir les missions qui lui sont conférées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, dans un contexte national encore prédominé en 2021, par la crise sanitaire et ses impacts sur les plans social, économique et financier.

Sur le plan interne, le contexte de l'année 2021 est également caractérisé par la poursuite du redéploiement du personnel résultant à la fois de l'opérationnalisation du nouvel organigramme issu de la restructuration et de l'engagement du Directeur Général à mettre en place au sein même du BIANCO d'un système de management anti-corruption (SMAC).

Etant un élément incontournable d'un ensemble composé d'une multitude d'acteurs dédiés à la lutte contre la corruption, le BIANCO a dirigé avec détermination et professionnalisme la réalisation de ses attributions, tout en misant sur son nouveau style de leadership de la lutte, en l'occurrence le « faire-faire » qui est axé sur l'externalisation progressive des actions de mobilisation communautaire pour une meilleure appropriation de la lutte, la mutualisation des efforts et la collaboration avec les autres organes publics compétents dans les domaines de la prévention et de la répression des infractions de corruption.

1.2- Missions et domaines d'intervention du BIANCO :

Organe public de compétence nationale et doté d'une indépendance opérationnelle et d'une autonomie de gestion, le BIANCO a été institué par le décret n° 2004-937 du 05 octobre 2004. Il a été réorganisé par le décret n° 2008-176 du 15 février 2008 puis restructurée par le décret n° 2020-013 du 15 janvier 2020. Il a pour principale mission de conduire la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Lutte Contre la Corruption (SNLCC), à travers :

- l'éducation du public sur les méfaits de la corruption et la mobilisation de la population à lutter contre la corruption ;
- la prévention de la corruption dans le fonctionnement des systèmes du secteur public et privé ;
- la mise en application de la législation anti-corruption ;

Ayant son siège social à Antananarivo et dirigé par un Directeur Général assisté par son cabinet, le BIANCO est composé de :

- trois directions centrales, à savoir l'Education et Prévention, l'Investigation et l'Appui aux opérations ;
- six directions territoriales, basées dans les chefs-lieux des six provinces,
- deux antennes régionales, basées à Morondava et à Sambava, rattachées respectivement aux Directions Territoriales d'Antananarivo et d'Antsiranana.

Pour mener à bien ses activités opérationnelles, chaque Direction Territoriale est dotée 02 organes de consultation :

- l'Assistance Juridique au niveau territorial, chargé d'appuyer le Directeur Territorial dans ses attributions administratives et opérationnelles ;
- les Comités consultatifs, chargés de donner des avis et de fournir des conseils dans les domaines d'investigation, d'éducation et de prévention.

Fiers d'accomplir leurs attributions et déterminés à préserver la crédibilité de l'Institution à laquelle ils appartiennent, les membres du personnel du BIANCO respectent les valeurs éthiques leur permettant d'atteindre et de développer un haut standard de comportement, basé sur l'intégrité, l'honnêteté, la conformité à la loi, l'impartialité, l'efficacité, la transparence, la confidentialité, la dignité, la probité et l'objectivité.

1.3- Principaux objectifs du BIANCO :

Les objectifs visés par le BIANCO se répartissent en 04 points bien distincts suivant les trois volets de la SNLCC et le besoin d'assurer un solide soutien aux activités menées par les structures opérationnelles.

En matière d'éducation, il s'agit d'inculquer et d'entretenir la culture d'intolérance à la corruption chez les jeunes et les futurs agents publics, par l'insertion de modules et thématiques liées à la lutte contre la corruption dans les programmes d'études des niveaux primaire, secondaire et universitaire et les curricula de formation des agents publics. Le grand public est également visé, via les entités relais, les canaux classiques et digitaux, dont la finalité est l'appropriation généralisée d'un comportement de refus et de dénonciation de la corruption.

En matière de prévention, l'objectif est de réduire les opportunités de corruption dans les systèmes et les procédures applicables au sein des secteurs privé et public. La cartographie des risques de corruption dans ces systèmes et procédures assortie des recommandations adéquates pour remédier aux risques identifiés constitue le principal moyen d'y parvenir.

En matière d'application de la loi, le BIANCO souhaite que les infractions de corruption détectées par la méthode de saisine d'office ou à partir des doléances reçues, soient réprimées sévèrement. Il préconise également que les actions d'investigation qu'il mène unilatéralement ou en collaboration avec d'autres organes nationaux compétents et structures internationales partenaires, contribuent à la réduction de manière significative du sentiment d'impunité ambiant. La réception, l'archivage et la gestion dynamique des déclarations de patrimoine via la digitalisation, font aussi partie des attributions régulières du BIANCO. Outre le caractère répressif que peut revêtir l'exploitation des déclarations de patrimoine, l'adoption de ce mécanisme de fonctionnement vise à raffermir la confiance du public envers ses dirigeants et à promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques.

Pour ce qui est de l'appui aux opérations, l'instance dirigeante du BIANCO s'efforce de mettre à la disposition de ses composantes opérationnelles les ressources humaines, logistiques et financières nécessaires à la réalisation des actions anti-corruption, ainsi que les matériels informatiques nécessaires à la modernisation de la gestion et du suivi-évaluation de ses activités.

2

RESUME EXECUTIF

Ce résumé est un aperçu général des points saillants dégagés du rapprochement des objectifs initialement fixés et des réalisations effectives du BIANCO durant l'année 2021.

2.1- Les objectifs de l'année 2021

Un bref rappel des objectifs opérationnels fixés dans le Plan de Travail Annuel (PTA) pour l'année 2021 apporte un bon éclairage sur les raisons du choix des activités entreprises et les méthodes d'approche mises en œuvre à cet effet.

En matière d'éducation et de prévention, le BIANCO a jugé primordial :

- d'axer les efforts sur le processus d'insertion des modules ayant trait à la lutte contre la corruption dans le système éducatif formel malgache ;
- d'associer les entités-relais, issues des Organisations de la Société Civile, des médias et des organisations confessionnelles ... dans la mobilisation citoyenne en faveur de la lutte contre la corruption ;
- de renforcer l'usage de la communication de masse et de la communication digitale en tant qu'outil efficace de mobilisation et de responsabilisation citoyennes ;
- de faire approprier par les dirigeants et acteurs des secteurs public et privé classés prioritaires par la SNLCC (la justice, la sécurité, la fonction publique, les finances publiques, les ressources naturelles, la décentralisation, la santé, l'éducation et le secteur privé) la lutte contre la corruption, en les incitant à mettre en place et à opérationnaliser au sein de leurs entités des dispositifs anti-corruption ;
- d'appuyer les départements ministériels à élaborer et à mettre en œuvre une politique interne de lutte contre la corruption à tous les niveaux ;
- de cartographier les risques de corruption afin de les prévenir, détecter et traiter ;
- d'accompagner les entités organisatrices de concours administratifs en vue de crédibiliser le processus de recrutement dans la fonction publique, notamment en ce qui concerne les établissements dédiés à la formation des hauts cadres de l'Etat (ENAM, ENMG, ACMIL...).

En matière d'investigation, le BIANCO s'est fixé comme objectif :

- d'améliorer le traitement des cas investigables en privilégiant ceux les plus graves et les plus décriés pour réduire le sentiment d'impunité et en orientant les principales qualifications des infractions vers la prononciation des peines plus dissuasives à l'instar de la dégradation civique ;
- digitaliser le système de gestion des déclarations de patrimoine, en vue de leur exploitation optimale et dynamique.

Conformément à son défi de se rapprocher davantage du public, le BIANCO ambitionnait en 2021 d'opérationnaliser des antennes dans des régions enclavées ou éloignées du centre de décision mais dotées de forts potentiels économiques où les risques de corruption sont élevés.

Enfin, le BIANCO a particulièrement orienté certains de ses efforts vers l'optimisation des résultats relatifs aux activités opérationnelles ayant trait aux chapitre II (préventions) et V (recouvrement d'avoirs) de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC), objet de l'évaluation internationale à laquelle Madagascar est soumis depuis juillet 2020.

2.2- En matière éducative et préventive

Pour le volet Education, le BIANCO a axé ses efforts sur six (06) points majeurs :

- **La communication de masse et la communication digitale.**

- L'émission éducative « Aok'izay ny Kolikoly » (AIK) a servi de canal aux plusieurs messages de mobilisation du grand public en matière de Lutte Contre la Corruption (LCC). Les onze (11) thèmes savamment choisis lors des 245 émissions produites tout au long de l'année visaient à sensibiliser les citoyens. Classée parmi les émissions les plus écoutées au pays, AIK constitue l'une des tribunes officielles dédiées également aux organes relais du BIANCO en guise de matérialisation du Mode Opérateur Faire Faire (MOFF) véhiculé par le BIANCO.

- Il en est de même des autres supports et canaux à l'instar du site web et de la chaîne YouTube avec 128 éléments publiés et 1 589 échos reçus, de la page facebook avec 32 messages audios et vidéos postés sur « Bianco Madagascar », 1 706 messages reçus et totalisant 64 785 fans, ou encore le smsing avec 5 293 personnes touchées. Aussi, faut-il souligner l'importance des panneaux de mobilisation 4x3m qui ont été renouvelés au premier semestre de l'année 2021, ayant confirmé la détermination du BIANCO à renforcer la visibilité de la lutte qu'il mène et surtout à promouvoir la dénonciation anonyme des faits de corruption via la plateforme anonyme i-toroka. En tout, 14 panneaux ont été renouvelés dans toute l'île.

- **L'éducation des jeunes** à travers la mise en place et l'opérationnalisation des Réseaux d'Honnêteté et d'Intégrité (RHI) et les Mouvements de Jeunes (MJ).

- Les RHI regroupent des jeunes, issus respectivement des établissements scolaires, universitaires et du milieu associatif, engagés à adopter les valeurs d'honnêteté et d'intégrité avant leur insertion dans le domaine professionnel.

- Deux (02) faits majeurs ont marqué l'année 2021 en ce qui concerne la mobilisation des jeunes en matière de lutte contre la corruption : la sélection suivie de l'officialisation du logo à l'issue d'un concours national et l'organisation de la première Journée Nationale des RHI. Vingt-neuf (29) sur les 160 RHI et MJ actuellement opérationnels sont mis en place en 2021.

- **L'insertion de thématiques de LCC dans les programmes d'études** du Ministère de l'Education Nationale (MEN).

- A part l'insertion déjà effective depuis l'année scolaire 2019-2020 aux niveaux T10 et T11, ce chantier se concrétise davantage avec le démarrage en début de l'année scolaire 2020-2021 du processus d'expérimentation aux niveaux T1, T4 et T7. Si la matière d'accueil est l'Education à la Citoyenneté (EAC) pour les onze (11) premiers niveaux d'étude, la LCC est insérée au niveau T12 en tant que thématique transversale dans les douze (12) thèmes de la bonne gouvernance inclus dans les matières suivantes : Français, Anglais, Malagasy, Philosophie et Histoire-Géographie.

- L'insertion s'étend d'ailleurs au système éducatif privé catholique avec lequel un partenariat a été engagé en 2021 aboutissant à l'insertion des thématiques de LCC dans les examens finaux du Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE), du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et du Baccalauréat catholiques.

- **L'insertion de la dimension « LCC » dans les programmes de formation des futurs agents publics.**

- Deux (02) centres de formation ont collaboré avec le BIANCO en 2021 : l'Ecole Supérieure de la Gendarmerie Nationale de Moramanga et le Centre National de Formation des Techniciens Forestiers (CNFTF) d'Angavokely.

- **La mise en place et l'opérationnalisation de onze (11) nouvelles coalitions anti-corruption.**

- Les coalitions anti-corruption sont mises en place pour s'attaquer prioritairement aux faits de corruption d'envergure qui minent les secteurs stratégiques à Madagascar (les finances publiques, le foncier, la justice, la décentralisation et les ressources naturelles). Soixante-douze (72) dénonciations ont été reçues des 27 coalitions opérationnelles au cours de l'exercice 2021.

- **La mobilisation citoyenne par l'intermédiaire des structures relais** (OSC, notables, leaders d'opinions et médias).

- Quatre cent neuf (409) nouvelles collaborations ont été recensées en 2021 avec des entités issues de la Société Civile.

Pour le volet Prévention, les activités effectivement menées par le BIANCO se répartissent en 04 thématiques bien distinctes, à savoir :

- l'analyse de risque de corruption suivant la méthode Anti-Corruption Works (ACWorks) ;
- l'appui au secteur public pour la mise en place et la mise en œuvre de la Politique Interne de Lutte Contre la Corruption (PILCC) ;
- la sécurisation des concours administratifs ; et
- l'appui au secteur privé pour une meilleure appropriation de la lutte contre la corruption.

Le BIANCO a mis en œuvre la méthodologie ACWorks en vue de l'implication et de la participation de tous les acteurs au processus à analyser. Comme la cartographie des risques de corruption constitue un préalable à l'adoption de stratégie ou de politique anti-corruption, les analyses de risques de corruption menées par l'équipe préventive du BIANCO dans les secteurs jugés prioritaires et les plus décriés en matière de corruption visent à les aider à prioriser et à mener à bien leurs actions de lutte anti-corruption. A l'issue de ces analyses, des mesures correctives ou palliatives consignées dans un plan d'action sont recommandées pour se conformer au standard acquis de tout Système de Management Anti-Corruption (SMAC).

Durant l'exercice 2021, 14 analyses des risques de corruption ont été réalisées par le BIANCO dont 03 au niveau central et 11 au niveau territorial. Les analyses portaient alors sur les différents thèmes suivants: l'organisation des concours administratifs ; la passation des marchés publics ; l'électrification rurale ; le processus de délivrance de l'attestation portant agrément en zone et entreprise franches ; le processus de déclaration fiscale des entreprises (Régions Ihorombe et Haute Matsiatra) ; le processus de recrutement du personnel médical ; le processus d'approvisionnement de la société Fanalamanga ; la revue du système concernant la perception des ristournes des produits des ressources halieutiques et de l'économie bleue ; la délivrance de fiche individuelle de bovins Région atsimo andrefana ; le trafic illicite des tortues ; la gestion de ticket de marché ; l'assainissement de la filière vanille dans la région SAVA et le processus d'acquisition de terrain relevant du domaine privé de l'Etat.

En matière de PILCC, les Ministères clés ont été approchés et appuyés pour qu'ils puissent établir et mettre en œuvre leur PILCC. Faisant suite à la vague de nomination des responsables de la LCC au niveau des ministères tels que les coordonnateurs, les directeurs ou les chefs d'unité en charge de la LCC, la mise en place de la PILCC et le volontarisme politique ne semble pas être totalement effectif. Seul le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH) dispose d'une PILCC validée et signée par le Ministre. Pour les autres Ministères tels que le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le Ministère de l'Education Nationale (MEN), le Ministère de la Défense Nationale (MDN) et la Direction Générale des Services Fonciers (DGSF), l'élaboration de leur PILCC est en cours.

Concernant l'assistance aux concours administratifs, conformément au MOFF qui consiste à responsabiliser davantage l'entité organisatrice du concours, une nouvelle approche a été adoptée. Pour ce faire, l'entité concernée doit d'abord mettre en place sa propre structure anti-corruption (STAC) qui sera chargée de veiller au respect des mesures de sécurisation des concours avec l'appui de l'équipe du BIANCO. Dix (10) autres concours ont été accompagnés durant l'année 2021 suivant l'approche MOFF. Seul, le concours de recrutement d'élèves magistrats organisés par l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes a été appuyé directement par le BIANCO selon l'approche classique¹.

¹ Le BIANCO siège dans la commission ad-hoc tout au long du processus

En matière d'appui au secteur privé, des séances de mobilisation en matière de lutte contre la corruption envers les groupements d'entreprises en vue de faire respecter l'éthique dans les affaires et des activités d'appui dans la mise en place de la politique de lutte contre la corruption ont été réalisées. Douze (12) STAC ont été créées dans des entreprises ou groupements du secteur privé.

2.3- En matière de communication institutionnelle

Dans l'objectif de préserver son image positive et de développer davantage sa crédibilité auprès du grand public, le BIANCO a également utilisé, tout au long de l'année 2021, des supports de communication institutionnelle.

Il s'agit notamment de la presse écrite et audiovisuelle avec 07 communiqués de presse vulgarisés, 86 brèves sur les réalisations en matière d'éducation-prévention et d'investigation publiées dans le site web, 02 conférences de presse organisées lors de la présentation du rapport annuel 2020 du BIANCO et lors de l'inauguration du nouveau bâtiment « HAOGNA » à Fianarantsoa, 01 interview télévisée du Directeur Général du BIANCO sur la situation de la lutte contre la corruption à Madagascar.

Le BIANCO a par ailleurs produit des supports de communication identitaire contenant également des messages de mobilisation de masse :

- 5 500 exemplaires de calendrier de format plateau ;
- 1 500 exemplaires de calendrier de format chevalet ;
- 400 agendas BIANCO ;
- 03 oriflammes, 01 roll up, 03 banderoles – bâche
- 750 dépliant caricaturés sur les infractions de corruption
- 150 exemplaires du rapport annuel d'activités 2020 édités pour les cibles institutionnelles, les partenaires techniques et financiers. La version électronique dudit rapport est consultable sur le site web du BIANCO ([https:// bianco-mg.org](https://bianco-mg.org))

2.4- En matière d'application de la loi

2.4.1- Déclarations de patrimoines

Les déclarations de patrimoines (DP) et d'intérêts économiques constituent à la fois une obligation constitutionnelle et légale. En 2021, le BIANCO a reçu 4 190 DP contre 1 332 en 2020 de la part des assujettis légaux relevant de sa compétence. Cette augmentation significative des DP reçues s'explique par le respect du régime y afférent prévu par les dispositions de la loi anti-corruption qui prévoient l'obligation de procéder au renouvellement des DP tous les 02 ans, sauf en cas de changement conséquent de position administrative ou de situation patrimoniale des assujettis. Il convient de préciser que le dépôt peut se faire de manière individuelle ou collective. En 2021, sept (07) cérémonies de dépôt collectif de DP ont été enregistrées.

Tous les Agents du BIANCO se sont correctement acquittés de cette obligation légale en 2021.

2.4.2- Renseignements opérationnels

S'agissant de la collecte des renseignements opérationnels :

- 74 rapports de collecte de renseignements opérationnels ont été établis ;
- 206 enquêtes de moralité ont été menées dans le cadre du processus de recrutement en interne et suivant les saisines reçues des institutions publiques partenaires ;
- 22 appuis ont été opérés en matière d'expertise spécifique et d'investigation proprement dite, outre les 07 demandes de collaboration satisfaites en réponse aux sollicitations des entités publiques partenaires.

2.4.3- Réception de doléances

Durant l'année 2021, le BIANCO a reçu 3 504 doléances contre 3 772 en 2020, soit une baisse de 07%. Il est à signaler que 196 doléances ont été reçues via la plateforme de dénonciation en ligne « i-toroka », correspondant à un taux de 5,5 % du total des doléances reçues au titre de l'année 2021. Néanmoins, une amélioration de la qualité des doléances reçues a été observée eu égard au nombre de doléances délibérées « investigables » en 2021 qui est au nombre de 1 188, soit un taux d'investigabilité de 34% par rapport au nombre de doléances reçues, contre 23%, soit 881 en 2020. Cette hausse de 11% de taux d'investigabilité est principalement due à une meilleure compréhension des infractions de corruption et assimilées par le public suite aux différentes activités d'éducation et de communication menées directement par les éducateurs et préventeurs du BIANCO, ou tenues par ses partenaires et organes relais dans le cadre de la mise en œuvre du MOFF.

Les enquêtes menées ont abouti à la transmission de 420 dossiers aux juridictions compétentes au cours de l'année 2021, soit 35% des cas investigables contre 20% correspondant aux 184 procès-verbaux (PV) transmis en 2020. Cette augmentation de 15% des PV transmis par rapport aux cas investigables pourrait s'expliquer par le renforcement des missions d'encadrement managérial effectuées par la Direction Générale au profit des 06 Directions Territoriales. Au cours de cette même année, 1 463 personnes soupçonnées ont fait l'objet d'enquête contre 624 en 2020.

Dans l'optique de renforcer l'application de la loi à l'encontre des personnes soupçonnées, le BIANCO fait davantage recours à la procédure de constatation en flagrant délit afin d'améliorer les résultats de ses investigations. La démarche a porté ses fruits en 2021 avec 14 PV relatifs aux faits de corruption constatés, dont 02 par la Direction de l'Investigation, 05 par la Direction Territoriale d'Antananarivo, 01 de chaque par les Directions Territoriales de Toliary, de Mahajanga et de Toamasina et 04 par celle d'Antsiranana.

Quant au traitement des dossiers à travers le mode opératoire « faire faire », 108 dossiers, soit 9% des cas investigables ont été finalisés et transmis aux juridictions en 2021 contre 32, soit 3% en 2020. Cela pourrait témoigner de l'implication renforcée des autres organes ayant la qualité de police judiciaire dans la lutte contre la corruption. Les liaisons opérationnelles effectuées auprès des juridictions ont toutefois démontré le besoin d'améliorer la qualité de ces dossiers dont les carences pourraient s'expliquer à la fois par l'insuffisance des moyens mis à la disposition des enquêteurs et par l'approche méthodologique utilisée.

2.5- En matière d'appui aux opérations

La Direction de l'appui aux opérations assure la mise à disposition auprès des directions et services opérationnels les ressources dont ils ont besoin afin d'accomplir leurs attributions dans des meilleures conditions.

2.5.1- Les ressources humaines

Dans le cadre du processus de restructuration du BIANCO suivant le décret 2020-013 du 15 janvier 2020, cinquante-trois (53) nouveaux agents ont été intégrés au sein du BIANCO entre le 1^{er} au 09 août 2021.

Parmi ces 53 nouvelles recrues, 32 sont des fonctionnaires, qui sont, soit mis à disposition pour emploi soit détachés auprès du BIANCO. Pour les 21 autres, ils sont recrutés sous contrat Emplois de Fonctionnaire Assimilé (EFA). L'effectif au début de l'exercice 2021 a été de 168 passant à 218 à la fin de l'année.

En vue d'obtenir une meilleure productivité de son effectif, le BIANCO a organisé pour l'ensemble de son personnel (place Antananarivo) une formation en langue française – options écrit professionnel et

développement personnel. Ce renforcement des compétences vise prioritairement à parfaire la maîtrise par les agents du Bureau de la langue française qui est la langue de travail au sein du BIANCO. De telle formation contribue à l'amélioration de la qualité rédactionnelle des agents du BIANCO.

La mise en place de deux inspecteurs, dont le premier est chargé du Contrôle des Opérations et de la Sauvegarde de l'Éthique (ICOSE) et le second assure le Contrôle de Gestions et l'Audit Interne (ICGA) atteste la volonté du Directeur Général de mettre en place au sein du BIANCO un système de management anti-corruption (SMAC) associant la fonction de contrôle, de suivi et d'évaluation des activités du Bureau avec celle de la préservation de l'éthique dans l'exercice de la profession par ses agents.

2.5.2- En matière de gestion des ressources financières

Au titre de l'année budgétaire 2021 et inscrit dans la loi n° 2021-011 portant Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2021, le total des crédits alloués au BIANCO est de 8 728 810 000 Ariary au titre du Budget Général (BG) de l'Etat malagasy .

Le total des crédits alloués au BIANCO, au titre du Budget Général de l'Etat a été la reconduction de celui alloué en 2020. Par contre dans sa globalité, du fait que, sur les Fonds – FCV Japon, aucun crédit n'a été alloué, la totalité des crédits inscrits dans la Loi de Finances Rectificative 2021, a enregistré une réduction moyenne de 1,51% par rapport au total des crédits accordés en 2020.

Les crédits alloués au titre du (BG) sont destinés aux investissements (PIP) pour 2 000 000 000 Ariary. et aux activités opérationnelles ainsi qu'au fonctionnement du BIANCO pour 6 728 810 000 Ariary.

Concernant les fonds versés en 2021

Pour l'année 2021, contrairement aux années précédentes, les crédits versés au compte de dépôt auprès du Trésor et ouverts au nom du BIANCO ne correspondent pas à la totalité des crédits inscrits dans la LFR 2021.

Sur le montant total de 8 728 810 000 Ariary, 2 928 788 550 Ariary, soit 33,55% des crédits alloués et inscrits dans la LFR 2021, n'ont pas été versés dans le compte de dépôt ouvert au Trésor au nom du BIANCO.

Ces montants non versés concernent :

- Les crédits destinés aux investissements d'un montant de 2 000 000 000 Ariary, soit 100% non versés. La Demande d'Autorisation d'Engagement n° 164-21/BIANCO/DG/DAO pour le montant total de 1 998 939 548 Ariary et concernant la totalité de l'année 2021 qui a été initiée le 03 septembre 2021, après la promulgation de la LFR 2021 du 4 août 2021, a été restée sans suite jusqu'à la fin de l'année 2021.
- Les crédits destinés aux opérations courantes (fonctionnement) d'un montant de 928 788 500 Ariary, soit 85% non versés.

La Demande d'Autorisation d'Engagement n° 151-21/BIANCO/DG/DAO pour le montant total de 928.788.550 Ariary et concernant le 2^{ème} semestre 2021 qui a été initiée le 03 septembre 2021, après la promulgation de la LFR 2021 du 4 août 2021 a été restée sans suite jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les fonds disponibles au titre de l'exercice 2021 du Budget Général

Le total des fonds disponibles pour l'exercice budgétaire 2021 s'élève à 12 448 051 000 Ariary. Celui-ci regroupe à la fois les fonds versés au titre de l'année 2021 additionnés à ceux disponibles à la fin de l'exercice budgétaire 2020 d'un montant de 6 648 030 000 Ariary.

Les dépenses totales réalisées sur les fonds disponibles au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 6 987 906 000 Ariary, soit 56,14% des fonds disponibles.

Appuis émanant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Sept (07) PTF ont appuyé le BIANCO au cours de l'année 2021, notamment :

L'Ambassade de France à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) par le biais des projets GoudMada et ProSud financés par le Peace Building Found (PBF), la Banque Mondiale par le biais du « Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP), l'Agence de Coopération Allemande (GIZ), l'Agence Japonaise de Coopération internationale (JICA) et la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES).

Investissements pour l'exercice 2021

Le total des crédits disponibles pour les investissements en 2021 est de 3 379 962 000 Ariary. Quant au montant total des emplois, celui-ci est de 554 821 000 Ariary et les crédits restants disponibles à la fin de l'exercice 2021 se chiffrent à 2 825 141 000 Ariary.

2.6- Evénements marquants

Plusieurs événements ont marqué l'année 2021.

- Formation :

- Objet : « lutte contre la corruption et sauvegarde de l'éthique » au profit de la 25^{ème} promotion de l'Officier Supérieur de la Gendarmerie Nationale à l'ENAM, le 08 février 2021.

- Séminaire :

- Objet : « lutte contre la corruption et la bonne gouvernance » animé par le Directeur Général du BIANCO au profit de 40 journalistes issus de la formation professionnelle de niveau 1 et 2 (à l'initiative du Ministère de la Communication et de la Culture) au centre de formation à Mahaibahoaka Ivato.



Intervention du Directeur Général du BIANCO (debout) devant les élèves de la 25^e promotion de l'OSGN



Formation d'une quarantaine de journaliste par le Directeur Général du BIANCO à Mahaibahoaka Ivato

- Visite de courtoisie de:

▪ L'ambassadeur Représentant Résident de l'Organisation internationale de la Francophonie pour l'océan Indien à Madagascar, Monsieur Léonard Emile Ognimba, le 05 mars 2022. L'objet de la visite a porté sur la Lutte Contre la Corruption à Madagascar et sur les futures collaborations entre les deux parties, notamment en matière de lutte contre la corruption basée sur les droits de l'homme.



Franche discussion entre M.Léonard Emile OGNIMBA (à g) et le Directeur Général du BIANCO à Ambohibao

▪ L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Chine à Madagascar, Madame GUO Xiaomei, le 01 décembre 2021. Elle a fait part de sa disponibilité à consolider davantage la coopération avec l'agence anti-corruption malgache et a encouragé le Directeur Général à s'engager davantage dans cette lutte.



L'Ambassadeur de la Chine à Madagascar (à g) a été accueillie chaleureusement par le Directeur Général du BIANCO

- Signature de convention :

Dans le cadre de la mise en œuvre du mode opératoire «faire faire», 04 conventions majeures ont été signées avec divers partenaires, à savoir:

▪ le Hetsika Fampiraisana Kristianina ho an'ny Firenena (HFKF) - une association culturelle regroupant 57 entités. Signée le 16 juillet 2021, elle porte sur le renforcement de la mobilisation de ses membres à lutter davantage contre toute forme de corruption.



Echange de signature entre le Président du HFKF (à d) et le Directeur Général du BIANCO pour marquer le début de la collaboration

▪ l'Alliance Voahary Gasy (AVG), une plateforme de la Société Civile Malgache œuvrant pour l'instauration de la bonne gouvernance environnementale à Madagascar. Il s'agit de renouer des actions préventives et répressives avec le BIANCO pour éradiquer l'emprise de la corruption dans le secteur « Ressources naturelles ». La convention fut signée le 06 octobre 2021. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la contribution des Organisations de la Société Civile dans l'éducation et la mobilisation des citoyens à la lutte contre la corruption, tel qu'il est prévu par les dispositions de la loi anti-corruption en vigueur.



Bonne initiative entre le BIANCO et l'AVG pour libérer les ressources naturelles malgaches de la corruption

- Les entités œuvrant dans la lutte contre la corruption et la défense des droits de l'Homme. La convention a été signée le 19 octobre 2021 au Motel Anosy et vise à promouvoir la lutte contre la corruption basée sur les droits de l'homme.



Les entités signataires réunies au Motel Anosy pour la mise en œuvre de la lutte contre la corruption basée sur les droits de l'homme

- Le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB) a manifesté solennellement sa volonté de collaborer avec l'Agence Anti-corruption malgache, le mardi 16 novembre 2021 à Ampandrianomby. La collaboration porte sur l'éducation, la prévention et l'investigation. Elle vise l'amélioration de la gouvernance halieutique malgache et la préservation des ressources halieutiques du pays, pour faire en sorte que l'économie bleue contribue au développement de Madagascar.



Détermination du Ministère à collaborer avec le BIANCO pour une meilleure gouvernance halieutique malgache

- **Dépôts collectifs de déclarations de patrimoine (DP).** Des assujettis légaux au niveau des ministères centraux ont soumis leurs DP pour promouvoir l'éthique et la transparence dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit notamment :

- du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Consommation, le 27 janvier 2021 ;
- du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense chargé de la Gendarmerie Nationale, le 15 mars 2021
- du Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques, le 23 mars 2021
- des membres du Conseil pour le Fampihavanana Malagasy (CFM), le 05 avril 2021
- de l'Association des jeunes maires de la région Analamanga, le 30 juillet 2021
- du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le 16 août 2021
- du Secrétaire d'Etat en charge de l'Habitat et des Nouvelles Villes, le 30 novembre 2021



La Gendarmerie Nationale a affiché sa volonté de lutter contre la corruption en effectuant le dépôt collectif de DP



Le Secrétaire d'Etat chargé de l'Habitat et des Nouvelles Villes a conduit le staff de son département

- Présentation du Rapport Annuel 2020 :

La cérémonie officielle de présentation de ce document capital du BIANCO a eu lieu le vendredi 27 août 2021 après les différentes correspondances officielles auprès des instances étatiques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'obligation de redevabilité annuelle du Bureau et du respect du principe de la transparence ainsi que de l'obligation de rendre compte auprès du public dans le cadre de la conduite de la LCC. Des représentants des divers organismes et institutions publiques, des OSC, des partenaires techniques et stratégiques du BIANCO ainsi que des journalistes y ont assisté.



Présentation faite par le Directeur Général du BIANCO pour tenir le public informé de la situation de la lutte anti-corruption à Madagascar

- Inauguration du nouveau bâtiment du BIANCO à Fianarantsoa

Le démembrement du BIANCO dans la capitale du Betsileo s'est vu doter d'un nouveau bâtiment destiné pour son siège. Dénommé « Haogna » qui reflète la culture Betsileo, désignant le rassemblement des forces pour bâtir un grand projet, cet immeuble a été inauguré le 09 juillet 2021 par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Johnny Richard ANDRIAMAHEFARIVO. Il convient de préciser que la construction dudit bâtiment a été entièrement financée par l'Etat Malgache à hauteur de 1 067 718 330 Ariary.

Ce bâtiment à deux étages comprend :

- au rez-de-chaussée : une salle polyvalente, une cuisine, un réfectoire, un magasin de stockage, un parking pour 05 voitures et une toilette pour les visiteurs ;
- au premier étage : 7 bureaux dont une salle de réunion, des toilettes pour homme et femme, un couloir pour unité de passage et un magasin de stockage ;
- au second étage : une grande salle « open space », un bureau et une salle d'archivage, une salle de studio multimédia, un magasin de stockage et des salles d'eau pour homme et femme.



Renforcement de la lutte anti-corruption dans la capitale du Betsileo avec l'inauguration de ce nouveau bâtiment «HAOGNA» du BIANCO à Fianarantsoa

- Opérationnalisation de l'Antenne régionale du BIANCO à Sambava.

Elle a été marquée par l'installation officielle du Chef d'Antenne Régionale (CAR) devant les autorités et responsables locaux, le 30 septembre 2021. La Région SAVA a financé la construction du bâtiment abritant ladite antenne. Elle est compétente pour réaliser les activités de LCC dans la Région SAVA qui dispose des fortes potentialités économiques où les risques de corruption sont très élevés.



Le Chef d'Antenne Régionale du BIANCO à Sambava (2^e à d) présenté officiellement aux autorités locales

- Participation du BIANCO à la 15^{ème} édition de la Foire Internationale de Madagascar (FIM) .

Le 16 septembre 2021, le BIANCO a participé pour la première fois à la FIM en tant que partenaire institutionnel. Il a véhiculé l'idée qu'il est possible de concilier l'entrepreneuriat avec l'éthique tout en décomplexant l'environnement des affaires à Madagascar et en favorisant l'émergence économique du pays. Il s'agit de permettre une résilience communautaire. La pratique corruptrice n'étant pas une solution pour sécuriser éternellement l'investissement.



Première présence du BIANCO lors de la 15^e édition de la FIM pour promouvoir l'éthique dans les affaires

- Grande interview télévisée spéciale du Directeur Général du BIANCO sur la station MATV, le 09 décembre 2021 à l'occasion de la célébration de la JILCC où la situation de la lutte contre la corruption à Madagascar a été décortiquée dans tous ses états allant de l'éducation en passant par la prévention jusqu'à l'application de la loi.



Le Directeur Général du BIANCO en face de Marc Klimchand de MATV pour décortiquer la lutte contre la corruption à Madagascar dans tous ses états

- Célébration des journées marquant les dates de signature des conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption ratifiées par Madagascar

▪ Le BIANCO a célébré la Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption depuis Fianarantsoa. Cet événement a coïncidé avec la cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment de la Direction Territoriale du BIANCO du Betsileo, le 11 juillet 2021.



Allocution du Directeur Général du BIANCO depuis Fianarantsoa en guise de participation à la JALCC

▪ La Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption a été célébrée à Fianarantsoa le 09 décembre avec les autres organes composant le Système Anti-Corruption.



Le BIANCO de concert avec les autres membres du Système Anti-Corruption pour marquer la JILCC 2021

- Pour la première fois, la **Journée Nationale des RHI** a également été célébrée à Fianarantsoa, le 10 décembre 2021, là où le BIANCO a mobilisé les jeunes à œuvrer davantage dans la lutte contre la corruption pour préparer dès à présent leur avenir.



Les jeunes membres du RHI de Fianarantsoa ont exprimé leur volonté de lutter contre la corruption lors de la JNRHI

3

PRINCIPALES REALISATIONS

3.1- Réalisations au titre des obligations de redevabilité et des engagements internationaux

Pour se conformer aux dispositions de la Loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la Lutte Contre la Corruption, notamment en son article 43, instituant au Directeur Général l'obligation de rendre compte des résultats de ses activités, trois séances publiques de présentation du rapport annuel 2020 du BIANCO ont été tenues en 2021 :

- La présentation officielle du Rapport Annuel 2020 devant les représentants des institutions publiques et organismes, les partenaires stratégiques du BIANCO ainsi que les journalistes, en date du 27 août 2021.
- La présentation officielle du Rapport Annuel 2020 devant l'Assemblée Nationale en date du 17 novembre 2021.
- La présentation officielle du Rapport Annuel 2020 devant le Sénat en date du 01^{er} décembre 2021.

Par ailleurs, dans sa fonction de représentation du BIANCO sur les plans national et international, le Directeur Général a représenté le BIANCO lors de 04 missions à l'extérieur, à savoir :

- La 32^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la lutte contre la corruption du 02 au 04 juin 2021 à New York (Etats-Unis)



Le Directeur Général du BIANCO devant la tribune des Nations Unies pour défendre la cause de l'anti-corruption malgache

- La 12^{ème} réunion du groupe de travail sur la prévention, organisée par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) dans le cadre de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) du 14 au 18 juin 2021 à Vienne (Autriche)
- La 15^{ème} réunion du groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs, et la 10^{ème} réunion du groupe des experts sur la coopération internationale, organisées par l'ONUDD au titre de la CNUCC du 06 au 10 septembre 2021 à Vienne (Autriche)
- La 9^{ème} session de la conférence des Etats parties (COSP) à la CNUCC du 13 au 17 décembre 2021, au centre international des congrès de Charm El Sheikh en Egypte.

La participation à ces missions a permis au Directeur Général de :

- Confirmer l'engagement de Madagascar à poursuivre la mise en œuvre de la CNUCC ;
- Informer le monde entier sur les bonnes pratiques malgaches dans la mise en œuvre de cette convention ;
- Partager sa vision quant à l'approche « Faire faire » pour obtenir de meilleurs résultats dans les domaines de l'éducation, de la prévention (digitalisation et lutte contre la corruption politique) et de l'application de la loi (digitalisation de la gestion des déclarations de patrimoine, peines infamantes /dégradation civique, ...).

3.2- Réalisations dans le cadre des actions opérationnelles

3.2.1- Réalisations relatives au volet Education et Prévention

3.2.1.1- Au niveau de la Direction de l'Education et de la Prévention

Dans sa mission de coordination, de suivi et d'évaluation des activités éducatives et préventives des Directions Territoriales, le BIANCO a mené 06 activités stratégiques, à savoir :

- la conception de documents de cadrage et de coordination des activités éducatives et préventives ;
- l'appui et l'accompagnement des ministères et institutions ;
- l'engagement et la coordination des partenariats avec les PFT ;
- la coordination des partenariats avec les entités relais nationaux et le secteur privé ;
- la coordination de l'organisation et de la tenue des événements d'envergure nationale ;
- la réalisation des missions de suivi et d'évaluation des activités menées au niveau territorial.

Conception de documents de cadrage et de coordination

Un manuel de Procédures en Education et Prévention (MPEP) a été élaboré et finalisé dans le but d'harmoniser la conduite des activités par les structures opérationnelles. Il a été conçu par les techniciens du BIANCO en considérant les trois (03) points suivants :

- la traduction en approche méthodologique de la vision et des directives spécifiques édictées par le Directeur Général ;
- la capitalisation des acquis et bonnes pratiques enregistrées depuis la création du BIANCO ;
- l'adaptation des normes et bonnes pratiques internationales aux réalités nationales.

Appui et accompagnement des entités publiques.

En application de l'article 6 de la Loi n° 2020-016 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption, instituant l'obligation pour les ministères et leurs démembrements d'adopter et de mettre en œuvre des dispositifs anti-corruption, le BIANCO a engagé des partenariats pour arriver aux résultats suivants :

- Une (01) convention a été signée avec le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB) en vue d'adopter et de mettre en œuvre une Politique Interne de Lutte Contre la Corruption (PILCC) ;
- Une (01) réunion d'information sur la PILCC au profit des Directeurs et Chefs des Unités de LCC des Ministères a été organisée (Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation, Ministère du Transport et de la Météorologie, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Secrétariat d'Etat chargé de la Nouvelle Ville et de l'Habitat, Direction Générale des Services Fonciers)
- Sept (07) entités publiques ont été accompagnées dans leurs démarches visant à concevoir leur PILCC, à savoir : le Ministère de la Défense Nationale (MDN), le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le Ministère de l'Education Nationale (MEN), le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH), le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH), la Direction Générale des Services Fonciers (DGSF).
- D'autres Ministères tels que le Ministère de la Justice (MINJUS), le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales (MTEFPLS) et le Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques (MMRS) ont été approchés et les démarches y afférentes sont en cours.

La coordination des partenariats avec les entités relais nationales et le secteur privé :

Pour renforcer la participation des entités relais dans la lutte contre la corruption suivant les dispositions de l'article 07 de la loi n° 2020-016 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption et dans la logique de la mise en œuvre du MOFF initié en 2020, le BIANCO a engagé deux (02) partenariats, l'un avec le Hetsika ho Fampiraisana Kristiana ho an'ny Firenena (HFKF), le 16 juillet 2021 et l'autre avec l'Alliance Voary Gasy (AVG), le 06 octobre 2021. Des activités de sensibilisation et de mobilisation de masse en matière de lutte contre la corruption ont déjà été réalisées depuis la signature de ces conventions de partenariats. Des réunions de suivi et de coordination ont également été tenues tout au long de l'année pour la poursuite de la collaboration engagée avec le Sampana Fivondronana Laika /FJKM (Projet Laika Mandà Kolikoly (LAMA KO), le Comité Paritaire de Suivi Citoyen coordonné par le Mouvement Rohy et la Transparency International Initiative Madagascar (T.I-IM).

Pour matérialiser sa détermination à toucher en profondeur tous les secteurs classés prioritaires par la SNLCC, le BIANCO a participé à la 15^{ème} édition de la FIM du 16 au 19 mai 2021. La tenue de stand, l'animation d'une conférence-débat sur le thème « l'éthique dans les affaires » et la vulgarisation de supports imprimés (dépliants sur « l'éthique dans les affaires » et dépliants illustrés sur les infractions de corruption) ont été les principales activités menées tout au long de ces quatre jours d'animations durant lesquels environ 500 personnes ont visité le stand du BIANCO. Ladite conférence-débat a été l'occasion pour le Directeur Général d'annoncer solennellement l'intention du BIANCO de promouvoir le Système de Management Anti-Corruption (SMAC) auprès du secteur privé malgache.

La coordination de l'organisation et de la tenue des événements d'envergure nationale :

Le BIANCO a assuré à la fois les liaisons opérationnelles avec les PTF (entités membres du Système Anti-Corruption et le PNUD) et l'accompagnement méthodologique et technique dans l'organisation de la Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption, tenue le 11 juillet 2021 et de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption du 09 décembre 2021 à Fianarantsoa. Il en est de même pour la Journée Nationale des RHI, le 10 décembre 2021, organisée dans la capitale de la Région Matsiatra Ambony.

L'engagement et la coordination des partenariats avec les PTF :

Le Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP) : l'exécution de ce projet dans les communes bénéficiaires des subventions a permis de finaliser l'élaboration d'un guide pratique de prévention de la corruption dans la gestion des subventions attribuées aux écoles et aux communes et d'éducation des acteurs en matière de LCC.

Projet GIZ/SFF Siège : Grace à l'appui financier de la GIZ, quatre (04) grands ateliers ont été tenus durant l'année 2021, à savoir :

- deux (02) ateliers issus des conventions avec le HFKF et l'AVG pour l'élaboration des plans d'action ;
- un (01) atelier sur la relance du processus d'insertion de la dimension LCC dans les programmes d'études du MEN;
- un (01) atelier sur l'harmonisation des approches dans la mise en œuvre de la cartographie des risques de corruption, et le renforcement des capacités des membres des STAC ministérielles sur la méthodologie ACWorks.

La collaboration avec la GIZ nous a également permis de dupliquer en 750 exemplaires la version illustrée du « dépliant Loi n° 2016-020 du 22 août 2020 sur la LCC ».

Projet GIZ/PERER et FES. Dans le cadre de ce partenariat, le BIANCO a appuyé le Projet TACSE-M (Transparence et Anti-corruption dans le Secteur Electricité à Madagascar) dans son objectif d'améliorer la performance du Secteur Electricité, à travers la cartographie des risques de corruption dans les procédures et systèmes et l'identification des recommandations visant à les prévenir. Cinq (05) ateliers ont été animés et appuyés dans le cadre de ce projet. Ces partenaires ont également appuyé le BIANCO dans la duplication de supports d'information et de sensibilisation du public, avec 520 exemplaires de dépliant et 800 exemplaires de livret sur les infractions de corruption.

Projet GIZ/PRADA. La collaboration avec la GIZ PRADA visait à améliorer les performances des secteurs économiques stratégiques comme la pêche (crevettes et langoustes) et les produits d'exportation (poivre-café- girofle-vanille). L'organisation et l'animation de l'atelier de validation des résultats de l'analyse des risques de corruption dans la chaîne de valeur pêche traditionnelle aux langoustes ont été l'activité majeure réalisée dans le cadre de cette collaboration.

Projet OIF. Le projet LCC basée sur les droits de l'homme constitue une opportunité pour le BIANCO de concrétiser le MOFF en partageant les grandes lignes de ses activités et en impliquant davantage les acteurs dans la LCC dont ceux en charge de la défense des droits de l'Homme. Un mémorandum d'entente a été signé dans le cadre de ce projet pour coordonner les actions des entités étatiques en charge de la LCC (SAC), et celles en charge de la défense des droits de l'Homme (HCDDDED, CNIDH, Médiature de la République) ainsi que les OSC concernées.

Projet GOUDMADA. Ce projet a appuyé le BIANCO dans l'organisation de deux activités majeures :

- Tenue de trois ateliers de renforcement de capacités des agents du BIANCO en matière de :
 - « Plaidoyer /Coaching /Formation de formateurs », à l'Hôtel Panorama, du 22 au 26 février 2021 ;
 - Suivi-Evaluation, au siège du BIANCO, le 12 mars 2021 puis du 03 au 05 novembre 2021
 - Procédures douanières, au Motel Anosy, du 23 au 25 mars 2021.
- Duplication de la Loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la LCC en format brochures à 500 exemplaires.

Projet UNICEF /SAVA. Les activités menées en 2021 dans le cadre du projet de LCC dans la filière vanille ont été axées sur l'appui et l'accompagnement des secteurs publics locaux dans la mise en place d'une Structure interne Anti-Corruption et l'analyse de risques de corruption dans les processus autour du secteur vanille.

Partenariat avec la JICA. Les matériels et supports suivants ont été reçus grâce au partenariat avec la coopération japonaise :

- 02 vidéoprojecteurs ;
- 02 matériels de sonorisation mobiles ;
- Des tableaux magnétiques /blancs ;
- Brochures Loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la LCC en 750 exemplaires ;
- Brochures Loi n° 2016-021 n° 2016-021 du 22 août 2016 sur les Pôles Anti-Corruption, en 300 exemplaires ;
- Brochures Loi n° 2016-055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics, en 150 exemplaires ;
- Guide des utilisateurs de l'ARMP en 190 exemplaires.

Partenariat avec le PNUD. Fidèle à ses engagements, le PNUD a une nouvelle fois appuyé le BIANCO dans l'organisation de la JILCC 2021 tenue à Fianarantsoa le 09 décembre, en finançant la production des supports imprimés : 1500 t-shirts, 1 500 casquettes, 1 500 bracelets,...

3.2.1.2- Au niveau des Directions Territoriales

3.2.1.2.1- En matière d'éducation

► Education des Jeunes

Outre l'utilisation des canaux médiatiques classiques comme l'émission éducative « Aok'izay ny kolikoly » (AIK) ou les canaux digitaux comme la vulgarisation de messages éducatifs via les réseaux sociaux, l'éducation des jeunes se fait à travers les Réseaux d'Honnêteté et d'Intégrité (RHI) et les Mouvements de Jeunes (M.J).

Tableau 1 : Nombre de RHI/MJ créés : 29

DT(s)	DTA	DTT	DTF	DTU	DTD	DTM	Créés
RHI/M.J	14	04	02	0	06	03	29

Tableau 2 : Nombre de RHI/MJ opérationnels : 160

Créés en 2020	Créés en 2021	Créés jusqu'en 2021	Opérationnels en 2021
08	29	182	160

Au sujet de RHI/MJ, le BIANCO a focalisé ses efforts dans l'opérationnalisation et la redynamisation des structures existantes. Par ailleurs, des nouveaux RHI et mouvements de jeunes ont été créés notamment dans les zones reculées qui n'ont jamais été touchées par cette activité ou ayant déjà été touchées auparavant mais dont les structures ne sont plus opérationnelles comme le cas de Vohémar, Maroantsetra, Taolagnaro, Antsohihy. Les nouveaux RHI sont au nombre de 29, soit 18% des structures opérationnalisées en 2021.

► Education du grand public

L'éducation du grand public, conformément au MOFF, se fait par l'entremise des entités relais à savoir les OSC, les « olobe » -leaders d'opinion ou encore les médias diffusant gratuitement ou à des frais symboliques les supports de mobilisation de masse du BIANCO.

Tableau 3 : Nombre de relais nouvellement engagés : 314

DT	DTA	DTT	DTF	DTU	DTD	DTM	NATIONAL
OSC	305 ²	0	0	09 ³	0	0	314

Tableau n°04 : Nombre d'entités d'Olobe/Notables/Leaders d'opinion et médias partenaires en 2021 : 95 dont 23 entités et 72 stations audio – TV

DT	DTA	DTT	DTF	DTU	DTD	DTM	NATIONAL
ENTITES	07	06	34	09	11	28	95

Tableau 5 : Nombre de relais opérationnels : 386

Créés en 2020	Créés en 2021	Créés Jusqu'en 2021	Opérationnels en 2021
233	314	547	386

La situation sanitaire défavorable qui prévalait en 2021 explique l'impossibilité pour environ 160 entités relais d'établir leurs plans d'actions et de les réaliser en 2021.

La collaboration avec les notables issus des structures comme le CFM, Association des Sojabe, Ampanjaka, Tangalamena, ...a encore une fois été renforcée durant l'année 2021 en capitalisant les acquis de 2020.

² 270 associations membres du Mouvement Rohy / DTA, mais réparties dans tout Madagascar

³ PNUD PROSUD

Tableau 6 : Nombre de coalitions créées: 11

DT	DTA	DTT	DTF	DTU	DTD	DTM	NATIONAL
CAC	00	01	05	05	00	00	11

Tableau 7 : Nombre de coalitions opérationnelles: 17

Créées en 2020	Créées en 2021	Créées jusqu' en 2021	Opérationnelles en 2021
10	11	21	17

Tableau 8 : Nombre de dénonciations reçues via les coalitions

Trimestre	01	02	03	04	TOTAL
Nombre	00	29	11	32	72

Onze (11) coalitions anti-corruption ont été créées durant l'année 2021, notamment, dans les provinces qui n'ont pas été très actives dans cette thématique lors des années précédentes. Il importe de rappeler, qu'à la différence des relais qui sont mobilisés par le BIANCO pour le suppléer dans l'éducation du public au refus et à la dénonciation de la corruption, les coalitions sont plutôt mises en place pour mener des actions de plaidoyer en vue d'un changement de situation au sein d'un secteur décrié, interpellier les acteurs impliqués à la corruption, et surtout dénoncer les faits soupçonnés de corruption touchant les secteurs stratégiques comme les finances publiques, le foncier, la justice, la décentralisation et les ressources naturelles. Soixante-douze (72) dénonciations émanant de ces entités ont été enregistrées au BIANCO au cours de l'exercice 2021.

Notons que 04 coalitions sur les 21 censées être opérationnelles en 2021 n'ont pu mener des activités en raison de la situation sanitaire encore défavorable.

► Education des agents de l'Etat

L'éducation des agents publics se fait par le biais des Structures Anti-Corruption (STAC) implantées au sein des organismes publics. Durant l'année 2021, elles ont pu réaliser 485 activités d'éducation telles que la tenue de séance d'appropriation du code de conduite sectoriel, le rappel des principales infractions de corruption à éviter dans l'exercice des fonctions officielles, la causerie morale lors des rassemblements de levée des couleurs ou lors de l'Assemblée Générale, la vulgarisation de supports en interne et la production et diffusion de supports audiovisuels.

3.2.1.2.2- En matière de prévention

Pour l'année 2021, les 04 axes d'intervention en matière de prévention identifiés en 2020 ont été maintenus et les efforts ont été renforcés. Ces axes sont principalement :

- (1) l'appui au secteur public dans la mise en place et la mise en œuvre de PILCC au niveau central et de Programme Anti-Corruption (PAnCo), de sa déclinaison au niveau territorial et/ou régional ;
- (2) l'appui au secteur privé dans la lutte contre la corruption notamment dans sa relation avec le secteur public ;
- (3) l'analyse des risques de corruption dans un processus ;
- (4) l'appui et l'accompagnement des STAC des entités organisatrices de concours dans la sécurisation du processus de recrutement via les concours administratifs.

(1) Appui à la mise en place et à la mise en œuvre de PILCC au sein du secteur public

Bien que la mise en place de la PILCC au sein des entités publiques soit une obligation légale (art 6 de la loi 2016-020 sur la LCC), très peu de Ministères ont établi ou sont en cours d'élaboration de leur PILCC. Ainsi, le BIANCO a procédé à de nombreux plaidoyers auprès des Ministères notamment ceux des secteurs prioritaires définis dans la SNLCC. Plusieurs Ministères ont instauré en leur sein une Direction

ou une Unité chargée de la LCC. Une réunion d'information a donc été organisée par le BIANCO regroupant tous les Directeurs et/ou Chefs d'Unité nouvellement nommés afin de mobiliser les Ministères à mettre en place leur PILCC.

Tableau 9 : Appui au secteur public dans la mise en place et mise en œuvre de la PILCC/PANCO

Activités	Indicateurs	Réalisations	Observations
Appuyer le secteur public dans la mise en place et la mise en œuvre de PILCC	Nombre des entités approchées	21	MMRS - MEH - MID - MEF - MEN - MEDD - MinJus - MDN - MPEB - MEAH - SENVH - MSP - SEG - MICC - MJS - MTM - DGSF - MTFPLS - MTP - MinAE - MATSF
	Nombre de PILCC en cours d'élaboration	8	MEN - MPEB - DGSF - MEDD - MINJUS - MDN - MEF - MEH
	Nb PILCC validée et signée	1	MEAH

Le tableau ci-dessus montre que malgré la multitude de Ministères approchés, le nombre de PILCC mis en place ou en cours d'élaboration reste très insuffisant. En effet, un seul Ministère dispose d'une PILCC validée et signée tandis que huit (08) Ministères sont en phase d'élaborer la leur. Ce qui constitue à peine le quart du nombre total de Ministères.

Cependant, bien que les Ministères ne disposent pas encore de PILCC, les Directions Territoriales du BIANCO opèrent en collaboration avec les démembrements de ceux-ci dont les Directions interrégionales ou régionales et les organismes rattachés afin de mettre en place des dispositifs anti-corruption comme les structures anti-corruption (STAC), les Programmes Anti-Corruption (PAnCo) ou de plans d'actions annuels. Durant l'année 2021, 462 STAC ont été créées dont la répartition est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Nombre de STAC créées : 462

DT	DTA	DTT	DTF	DTU	DTD	DTM	Créées
STAC	164	14	132	27	107	18	462

Malgré les problèmes liés à la crise sanitaire qui prévaut, nombreuses STAC ont été créées et opérationnalisées en 2021. Toutefois, certaines STAC ayant été mises en place durant les années précédentes sont devenues peu actives et nécessitent une redynamisation. Il faut tout de même noter que la majorité de ces STAC créées au niveau territorial concernent les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Tableau 11 : Nombre de STAC à redynamiser : 205

Créées en 2020	Créées en 2021	Créées jusqu'en 2021	Opérationnelles En 2021	A redynamiser
48	462	603	398	205

(2) Appui au secteur privé dans la lutte contre la corruption

Le secteur privé figure parmi les 09 secteurs prioritaires dans la SNLCC puisqu'il constitue un moteur du développement économique et social. En 2021, le BIANCO a renforcé sa relation avec le secteur privé en lui apportant un appui dans l'adoption de la politique anti-corruption dont la mise en place de STAC dans un premier temps. Cet appui s'est concentré sur la mobilisation du secteur privé à promouvoir l'éthique des affaires et une relation saine et intègre avec le secteur public. Par ailleurs, le BIANCO prévoit de vulgariser le Système de Management Anti-Corruption (SMAC) dans le secteur privé. Douze (12) STAC ont été créées et appuyées durant l'année 2021.

Tableau 12 : Nombre de STAC dans le Secteur privé : 12

DT	DTA	DTT	DTF	DTU	DTD	DTM	Créées
STAC	8	0	2	0	1	1	12

(3) Analyse des risques de corruption dans un processus

Force est de rappeler que le chantier « Analyse de risque de corruption » figure parmi la raison d’être du volet Prévention. Cartographier les risques de corruption en son sein permet à toute entité de mieux cerner ses vulnérabilités ainsi que de déterminer les actions à entreprendre pour prévenir et traiter ces risques. La méthode de détection de risques a connu une éminente évolution depuis 2004. Actuellement le BIANCO a adopté l’approche méthodologique innovante et participative dénommée Anti-corruption Works (ACWorks).

Le choix des processus analysés repose sur plusieurs critères dont le nombre de doléances reçues et l’importance des effets et impacts des risques de corruption sur le mécanisme de fonctionnement des entités concernées ainsi que sur leurs usagers. L’équipe de la Prévention du BIANCO a effectué 1 analyses de risques de corruption dans les secteurs public et privé tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Analyses des risques de corruption dans un processus

Processus analysé	Direction concernée	Nb	Situation	Rapport rédigé et validé
Délivrance de l’attestation portant agrément en Zone et Entreprise Franche	DTA	1	Validation du rapport par les participants	Non
Processus d’approvisionnement de la Société Fanalamanga	DTT	1	Mise en œuvre des recommandations	Oui
Procédures fiscales effectuées par les opérateurs économiques : - CENTRE FISCAL IHOSY et CCI IHOSY, - DRI Fianarantsoa et CCI Fianarantsoa	DTF	3	Finalisation du rapport d’analyse	Non
Processus de recrutement du personnel médical.			-	Non
Processus de délivrance des fiches individuelles des bovidés	DTU	3	Rapport en cours de validation au niveau de la direction territoriale	Oui
Trafic illicites des tortues			Rapport en cours de validation au niveau de la direction territoriale	Non
Processus de gestion de ticket de marché			Rapport en cours de validation au niveau de la direction territoriale	Non
Processus de demande d’acquisition du Domaine Privé de l’Etat, dans la Région DIANA	DTD	2	Planification du plan d’action et mise en œuvre des recommandations	Oui
Analyse des risques de corruption liés à « la prévention de l’insécurité ; de la violence et de la délinquance juvénile dans la filière vanille »			Rapport en cours de validation au niveau des participants	Oui
Processus dans la perception des ristournes des produits halieutiques-pêche	DTM	1	Mise en œuvre des recommandations	Oui

(4) Appui et accompagnement des entités organisatrices dans la sécurisation des concours administratifs

Conformément au MOFF, le BIANCO limite son intervention dans la sécurisation des concours administratifs à l’appui de l’entité organisatrice à mettre en place une STAC chargée de veiller à l’effectivité des mesures de sécurisation d’une part, au coaching de cette STAC et au suivi-évaluation de l’intégrité du concours d’autre part. Toutefois, une exception a été faite pour le concours de recrutement d’élèves-magistrats où le BIANCO s’est impliqué comme auparavant en siégeant dans la Commission Ad hoc et en participant à toutes les étapes du processus. Dix entités organisatrices de concours ont été appuyées durant l’année 2021.

Tableau 14 : Appui des entités organisatrices de concours dans la sécurisation du processus

Activités	Indicateurs	Réalisations	Observations
Appuyer les entités organisatrices de concours dans la sécurisation du processus	Nombre de concours accompagnés	10	ACMIL, APMF, (ENSAM), ENAM, ENAP, ENMG, GN, IMATEP, INFA, IQ et PN.

3.2.2- Réalisations en matière d'application de la loi

La Direction de l'Investigation (DINVEST) au niveau central et les Services Territoriaux de l'Investigation (STI) au niveau des Directions Territoriales sont des centres de responsabilité chargés de réaliser les activités concourant à l'atteinte des objectifs du BIANCO liés au volet application de la loi.

Les activités menées durant l'année 2021 s'articulent autour de trois composantes bien distinctes, à savoir :

- les déclarations de patrimoine et d'intérêts économiques ;
- les renseignements opérationnels ;
- l'Investigation proprement dite.

Généralement, une nette amélioration des résultats, tant en qualité qu'en quantité, a été constatée en 2021 par rapports aux réalisations de l'année 2020.

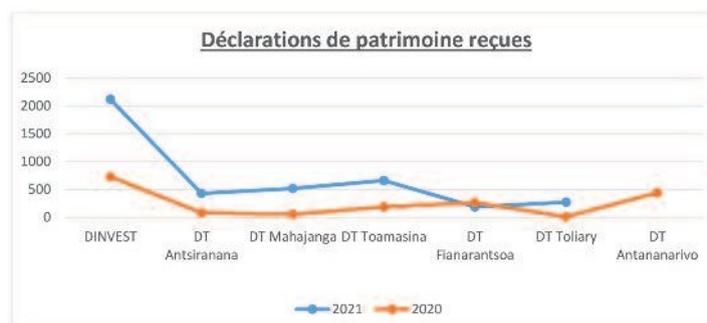
3.2.2.1- En matière de réception et de gestion des déclarations de patrimoines et d'intérêts économiques (DP)

Tableau 15 : Nombre de Déclarations de Patrimoines reçues : 4190

Activités	Réalisations 2020	Réalisations 2021
Réception/Archivage	1332	4190

Durant l'année 2021, la Direction de l'Investigation comptabilise 4.190 déclarations de patrimoine et d'intérêts économiques reçues dont plus de la moitié issue de la Gendarmerie Nationale. La déclaration de patrimoine fixée par la loi anti-corruption promulguée en 2016 doit être renouvelée tous les 02 ans sauf en cas de changement conséquent de situation administrative et/ou patrimoniale des assujettis. La majorité des assujettis ont donc réalisé leur déclaration en 2017, puis les ont renouvelés en 2019 et en 2021 d'où la raison de cette hausse significative du nombre de déclarations reçues par rapport à l'année 2020 qui était au nombre de 1 332.

Graph 1 : Déclarations de Patrimoines reçues par Direction Territoriale



● Concernant la collecte de renseignements opérationnels

Les renseignements opérationnels jouent un rôle de veille stratégique et d'appui à l'investigation. A ce titre, ils fournissent des informations nécessaires aux activités d'investigation proprement dite à travers des renseignements généraux, des enquêtes patrimoniales et des analyses criminalistiques.

Tableau 16 : Réalisations des renseignements opérationnels

Activités	Réalisations	Observations
Collecter des renseignements opérationnels	74 rapports	07 demandes de collaboration
Effectuer les enquêtes de moralité	216 rapports	
Effectuer des expertises spécifiques	07 appuis et concours	
Effectuer des missions d'appui aux investigations	15 appuis	

3.2.2.2- En matière d'Investigation

Les activités d'investigation menées par le BIANCO sont essentiellement axées sur la réception et la délibération des doléances en vue de les classer « investigables » ou non et le traitement proprement dit des cas investigables ainsi que la transmission des dossiers d'enquête à l'issue des investigations aux juridictions compétentes. Les dossiers dont la recherche des preuves reste infructueuse après les investigations font nécessairement l'objet de rapport soumis aux comités consultatifs pour leurs avis.

• Sur la réception des doléances

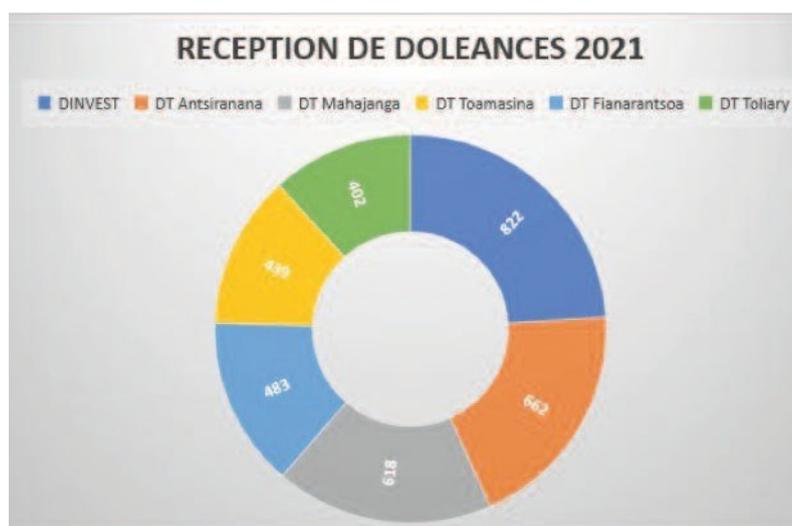
Tableau 17 : Nombre de doléances reçues : 3.504

Activités	Réalisations	Année 2020	Année 2021
Recevoir des doléances	- Doléances reçues	3772	3504
	- Doléances investigables	881	1188
	- Doléances non investigables	2891	2316

Par rapport à l'année 2020, il a été constaté une diminution de 07% des doléances reçues. Cependant, une augmentation de 11% des doléances investigables a été enregistrée, soit 34% des doléances reçues en 2021 ont été délibérément déclarées investigables contre 23% en 2020.

Il importe de signaler que parmi les possibilités de saisine du BIANCO (dépôt direct, appel téléphonique, signalement via la plateforme de dénonciation « i-toroka »), l'envoi de lettre et le dépôt direct sont les modes les plus prisés par les victimes et témoins de la corruption.

Figure 1 : Doléances reçues par Direction Territoriale



● Sur le traitement des dossiers classiques

Tableau 18 : Réalisations de l'Investigation

Indicateurs	Réalisations	Année 2020	Année 2021
Traitement des dossiers	- Dossiers PV Transmis	184	420
	- Dossiers LM4 (MOFF) transmis	32	108
	- Dossiers Rapports	279	422
Personnes soupçonnées	- Personnes soupçonnées	624	1 463
	- Personnes déférées	291	740
	- Personnes placées MD	69	150
	- Personnes bénéficiant LP	219	431
	- Personnes placées CJ	15	153

Au cours de l'année 2021, quatre-cent-vingt (420) dossiers, à raison de 70 PV par Direction Territoriale, ont été transmis aux juridictions compétentes contre 184 en 2020. Ces résultats correspondent à un taux de traitement des cas investigables de l'ordre de 35% contre 20% l'année dernière, soit une hausse de 15%.

Parmi les 1 463 personnes soupçonnées, 740 ont fait l'objet de déferrement, dont 150 ont été placées en détention provisoire, 153 sous contrôle judiciaire et 431 en situation de liberté provisoire consécutivement à la transmission des PV d'enquête aux juridictions compétentes. Il convient de noter que sur les 740 personnes déférées, 06 n'ont pas comparu et ont fait l'objet de mandat d'amener.

● Sur l'approche par constatation en flagrant délit

En ce qui concerne l'approche d'enquête par constatation en flagrant délit, 14 procès-verbaux ont été transmis aux juridictions en 2021 dont 02 réalisés au niveau central, 05 par la Direction Territoriale d'Antananarivo, 01 de chaque par les Directions Territoriales de Toliary, de Toamasina et de Mahajanga, et 04 par celle d'Antsiranana.

Figure 2 : Flagrant délit par Direction Territoriale

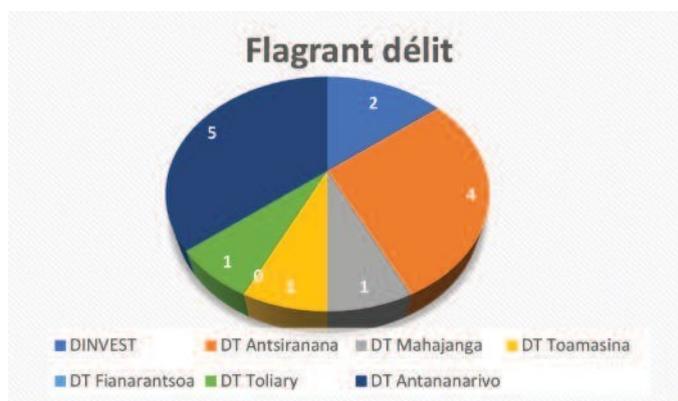


Tableau 19 : Ordres de Justice et demandes de Collaboration

Demandes	Traitement	Année 2020	Année 2021
Ordre de Justice (OJ)	OJ exécutés	135	243
Demande de Collaboration (DC)	DC traitées	19	47

Le bureau a enregistré une hausse continue du nombre des ordres de justice et des demandes de collaboration. Généralement, cette hausse témoigne de la confiance des juridictions envers le BIANCO dans le traitement de certains dossiers nécessitant l'exécution des ordres de justice, particulièrement les mandats d'amener ou d'arrestation.

Les données fondamentales ci-après méritent également d'être notées :

● **Préjudices (enjeux financiers) dans les dossiers transmis**

Les préjudices financiers élucidés à l'issue des investigations entreprises sur les 420 procès-verbaux transmis aux juridictions compétentes s'élèvent à hauteur de 65.690.851.901 Ariary. Les infractions constatées se présentent sous de nombreuses formes entre autres le détournement de deniers publics et les corruptions dans les marchés publics.

● **Gel et saisie**

Dans le cadre de la mise en application de l'Ordonnance n° 2019-015 du 15 juillet 2019 relative au recouvrement d'avoirs illicites, 05 comptes bancaires de personnes soupçonnées pour détournement de biens et deniers publics ont été gelés dont le montant s'élève à 15.986.699.707 d'ariary , 17 véhicules-engins et 01 bateau ont été saisis.

● **Doléances reçues par secteur**

✓ Secteur les plus dénoncés :

Tableau 20 : les secteurs les plus exposés à la corruption

Collectivités Décentralisées (Région, Commune)	659
Justice	408
Foncier (Domaine, Topographie, Aménagement)	314
Gendarmerie	255
Éducation	236
Administration territoriale (Intérieur, Préfecture, District, ...)	170
Sécurité publique	138
Secteur privé, Profession libérale	124
Environnement, Forêts	80
Agriculture, Élevage, Pêche	53
Budget, Économie	49
Santé	49
Administration pénitentiaire	45
Armée	44
Institution/Organe de l'État (HCC, AN, Sénat, CENI, ...)	44
Energie, Hydrocarbures	22
Fonction Publique, Travail, Emploi	21
Transport, Tourisme	19
Enseignement supérieur (Université, Institut, ...)	17
Impôts	16
Mines, Ressources stratégiques	15
Société civile (Association, ONG, ...)	15
Douanes	12
Trésor	12
Poste, Télécommunication	11
Travaux publics	09
Enseignement technique, Formation professionnelle	08
Industrie, Commerce, Artisanat	08
Sports, Loisirs	08
Communication, Culture	06
Population, Protection Sociale	05
Organisme/Projet de développement	04
Eau, Assainissement, Hygiène	01
Représentation diplomatique	01

✓ Infractions les plus décriées :

Tableau 21 : les infractions récurrentes

Abus de fonction	334
Détournement de biens publics	173
Faux et usage de faux	105
Corruption passive	70
Favoritisme	50
Concussion	43
Corruption active	29
Conflit d'intérêt	17
Trafic d'influence	09
Prise d'avantage injustifié	09
Blanchiment	09
Stellionat	07
Recel	07
Extorsion	07
Cadeaux	06
Enrichissement illicite	06
Usurpation de titre	05
Défaut de déclaration de patrimoine	04
Escroquerie	04
Prise d'emploi prohibé	03
Exonérations et franchises illégales	03
Corruption dirigeants, actionnaires, employés entreprise privée	03
Dénonciation abusive	03
Détournement d'objets saisis	02
Commercialisation illicite	02
Commerce incompatible	01
Corruption d'agent public étranger	01

3.3- Réalisations en matière de communication

La communication stratégique incluant la communication institutionnelle et de crise a été rattachée au niveau du Cabinet sous la responsabilité directe du Directeur Général via le Conseiller en Communication. En ce sens, un *task force* dirigé par le Directeur Général a toujours été maintenu pour gérer les situations complexes. Plusieurs canaux de communication, traditionnels et digitaux, ont été utilisés pour faire passer les messages.

Différents supports ont été produits et vulgarisés tout au long de l'année 2021 :

- 150 exemplaires du rapport annuel d'activités 2020 ont été édités pour les cibles institutionnelles, à savoir le Président de la République et son staff, les membres du gouvernement, les chefs d'institutions, les représentations diplomatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers. La version numérique a été insérée dans le site web du BIANCO (<https://bianco-mg.org>) pour être accessible au public.

- 5500 exemplaires de calendrier de format plateau pour le grand public ainsi que 1500 exemplaires de format chevalet pour les officiels ont été imprimés et distribués.
- 400 agendas personnalisés ont été confectionnés pour les partenaires institutionnels dans l'objectif d'asseoir davantage de visibilité du BIANCO et de la lutte contre la corruption.
- 07 communiqués de presse dont 02 relevant des activités d'éducation et de prévention, 01 ayant trait à l'investigation et 04 évoquant la présence de Madagascar sur la scène internationale en matière de lutte contre la corruption ont été mis à la disposition de la presse pour large diffusion.
- 86 brèves relatant les activités d'éducation, de prévention et d'investigation ont été rédigées par les Directions Territoriales dont 65 % ont été publiées dans le siteweb du BIANCO par rapport à leur pertinence et leur impact. L'objectif étant de renforcer la visibilité des réalisations régionales et de la lutte contre la corruption en général.
- 02 conférences de presse : lors de la présentation du rapport annuel 2020 du BIANCO et lors de l'inauguration de son nouveau bâtiment « HAOGNA » à Fianarantsoa.
- 01 grande interview télévisée du Directeur Général du BIANCO sur la situation de la lutte contre la corruption à Madagascar.
- Une communication médiatique, avant, pendant et après les événements d'envergure, à l'instar de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption (JILCC) et de la première célébration nationale de la Journée Nationale des RHI.

Au titre de la communication de masse, le BIANCO a également saisi les opportunités offertes par les nouvelles technologies, via l'écosystème numérique, pour faire passer les messages de mobilisation citoyenne, tout en diversifiant les cibles.

Ainsi, les outils de communication digitale ont fortement été mobilisés.

- Concernant la page facebook : au total 32 publications ont été enregistrées. Elles relèvent en général des activités d'éducation et de prévention du BIANCO. 1 706 messages ont été reçus et traités avec en moyenne 50 messages personnels par mois. Les fans de la page facebook du BIANCO ne cessent d'augmenter d'année en année. Ils sont au nombre de 64 785 durant l'année 2021.
- Pour ce qui est de la veille informationnelle, au total 1 589 échos venant du siteweb, de la page facebook, de la presse en ligne, des journaux, du youtube TV et Radio ont été capitalisés : 190 données triées à partir des échos web, facebook, presse en ligne, journaux, tv, radio, youtube, relevant de l'Education-Prévention et du renseignement opérationnel ont été décortiquées à des fins opérationnelles. 128 éléments ont été publiés sur le siteweb du BIANCO à savoir 44 vidéos, 29 échos régions, 38 articles, 2 séries de statistiques et 10 mises à jour. La promotion de la plateforme de dénonciation anonyme en ligne « i-toroka » a permis de collecter 196 doléances pour toute l'année.
- Concernant la promotion de la chaîne youtube du BIANCO, au total 74 vidéos ont été publiées. La publication a touché 339 vues et 190 abonnés. Enfin, 49 visuels et 65 vidéos créés inhérents aux activités et les événements du BIANCO ont été publiés sur son écosystème numérique pour toucher le maximum d'internautes. Une nouveauté a été introduite avec, d'une part, le mailing de masse qui a atteint une moyenne de 57,67% de taux d'ouverture avec 24 mailings envoyés et, d'autre part, 20 campagnes de smsing de masse pour 5 293 destinataires.

- En outre, 245 émissions éducatives « Aok'izay ny Kolikoly » (AIK) ont été produites et diffusées auprès des stations partenaires, parmi lesquels figurent la Radio Nationale Malagasy (RNM) dont l'audience s'étend sur tout le territoire national. Chaque Direction Territoriale a également beaucoup contribué dans la conception de l'émission pour une meilleure visibilité de la lutte anti-corruption à Madagascar. Les thèmes évoquaient le MOFF dans tous ses aspects, la mise en place de l'ARAI, la corruption politique, l'anti-corruption dans le secteur privé, la Journée Nationale des RHI et la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption.

- Concernant les visuels de masse, 14 panneaux 4x3m du BIANCO ont été renouvelés tout au long du premier semestre 2021. La décision de la Direction Générale de les renouveler sans attendre l'appui financier de nos partenaires confirme la détermination du Bureau à renforcer la visibilité de la lutte qu'il mène et surtout à promouvoir l'appropriation de la lutte par les citoyens à travers la dénonciation de la corruption via la plateforme en ligne « i-toroka ».

Tableau 22 : Situation des réalisations des activités de communication de proximité par Direction Territoriale

RUBRIQUES	DIRECTIONS TERRITORIALES BIANCO						TOTAL
	DTA	DTT	DTF	DTM	DTU	DTD	
Nombre d'émissions Radio locale produites	05	28	04	61	01	13	112
Nombre d'émissions TV locale produites	06	05	00	03	00	02	16
Nombre de stations TV concernées	01	05	00	03	00	04	13
Nombre de stations Radio concernées	04	20	04	05	08	20	61
Nombre de Districts touchés	119	09	21	12	10	09	180
Nombre de AIK conçu	40	27	25	32	07	06	137
Nombre de radio partenaire pour diffusion AIK	14	20	20	18	21	20	113
Nombre de plateau radio réalisé	03	00	00	00	03	04	10
Nombre de plateau TV réalisé	0	0	00	00	00	00	00
Nombre d'interview radio réalisée	04	03	09	00	13	04	33
Nombre d'interview TV réalisée	0	03	00	00	09	00	12
Nombre de publication sur Facebook	0	03	13	26	37	43	122
Nombre de support/outils de communication produit localement	04	10	23	13	03	05	58
Nombre de brèves réalisées	18	07	05	26	14	16	86

- . DTA : Direction Territoriale Antananarivo
- . DTT : Direction Territoriale Toamasina
- . DTF : Direction Territoriale Fianarantsoa
- . DTM : Direction Territoriale Mahajanga
- . DTU : Direction Territoriale Toliara
- . DTD : Direction Territoriale Antsiranana

3.4- Réalisations en matière d'appui aux opérations

Faisant suite à la restructuration du BIANCO instituée par le décret n° 2020-013 du 15 janvier 2020, les activités d'appui aux opérations sont à la charge de la Direction d'Appui aux Opérations (DAO). Elles concernent la gestion des ressources humaines, la gestion des affaires générales, la gestion informatique et la gestion des ressources financières. Mentionnant que le BIANCO a fonctionné avec très peu de moyens (de l'ordre de 15% des crédits normalement destinés aux opérations) mais avec plus de résultats.

3.4.1- Les réalisations en matière de gestion des ressources humaines

► Recrutement à la suite de la restructuration

En matière des ressources humaines, l'année 2021 a été marquée par des vagues de recrutement. Le premier semestre a été réservé à la finalisation des actes administratifs permettant d'intégrer formellement les nouvelles recrues. Ces dernières sont au nombre de 53, dont 32 sont des fonctionnaires, en situation de mis à disposition pour emploi ou en détachement auprès du BIANCO et 21 autres recrutées sous contrat EFA. Le renforcement de l'effectif s'est poursuivi au second semestre avec le recrutement de 08 autres agents.

En somme, les détails des mouvements du personnel durant l'année 2021 se présente comme suit : 61 entrées ; 11 promotions ; 05 mutations, 01 jouissance de congé pour formation et 11 départs.

Tableau 23 : Evolution de l'effectif du personnel en 2021

Mois	Effectif	Entrée	Départ
Janvier	168		
Février	168		1
Mars	206	39	1
Avril	217	13	2
Mai	217		
Juin	216		1
Juillet	218	3	1
Août	220	2	
Septembre	218	1	3
Octobre	219	2	1
Novembre	219		
Décembre	219	1	1
TOTAL		61	11

► Formation et perfectionnement

Dans le but de renforcer les capacités des agents, des séries de formation et perfectionnement ont été réalisées durant l'année 2021 :

- Au mois de Janvier, une formation de remise à niveau des nouvelles recrues a été organisée par la Direction Générale du BIANCO,
- Au mois d'Octobre, un atelier de partage et de recyclage sur la Gestion des Ressources Humaines dans la Fonction Publique a été organisé au profit des agents des services centraux et territoriaux de l'Appui aux Opérations.

- Au mois de décembre, l'ensemble du personnel de la Direction Générale et celui de la Direction Territoriale d'Antananarivo ont bénéficié d'une formation en langue française, dispensée par l'Alliance Française d'Antananarivo.

► **Prise en charge administrative de la COVID 19**

La pandémie a sévi à Madagascar surtout durant le deuxième et le quatrième trimestre 2021. Dans l'ensemble, le COVID 19 a contaminé 95 individus parmi l'ensemble du personnel du BIANCO.

Des mesures adéquates ont été prises pour limiter voire stopper la propagation du virus, à savoir :

- la désinfection des locaux, une fois par jour ;
- la possibilité de faire du télétravail pour les personnes vulnérables, sur présentation d'un certificat médical délivré par un médecin agréé et sous certaines conditions relatives à la nécessité et l'effectivité de service ;
- l'organisation d'une campagne de vaccination le 20 septembre 2021 ;
- l'organisation d'un test collectif de COVID 19 les 20, 21 et 22 décembre 2021.

3.4.2- Les réalisations dans le cadre de la gestion des affaires générales

En tant que premier responsable de la gestion des ressources logistiques, le service en charge des affaires générales assure l'acquisition des matériels, l'inventaire, le suivi des stocks, la gestion des maintenances, le suivi d'amortissement du matériel, l'approvisionnement en fournitures et matériaux, ainsi que l'exécution des décisions prises par la Direction Générale en matière de développement des infrastructures.

De ce fait, 440 Demandes d'Engagement Financier (DEF) ont été établies, dont le montant total s'élève à 2 046 844 548,96 Ariary.

Les Demandes d'Engagement Financier évoquées ci-dessus concernent la mise en œuvre du Plan de Passation de Marchés 2020 et l'effectivité du fonctionnement en général du BIANCO durant l'année 2021.

Les réalisations effectives enregistrées en 2021 pour le compte du Service des Affaires Générales sont les suivantes :

- Liquidation des charges récurrentes aux activités et au bon fonctionnement du BIANCO ;
- Appui au recrutement et affectation de 61 agents ;
- Regroupement national à Antananarivo ;
- Aménagement du centre de documentation ;
- Achat de fournitures de bureau et de matériels informatiques ;
- Entretien des véhicules administratifs ;
- Appui à la célébration de la JALCC, JILCC et JNRHI à Fianarantsoa ;
- Acquisition des meubles et préparation de la logistique en vue de l'évaluation de Madagascar ;
- Acquisition d'un groupe électrogène ;
- Mise en place de l'antenne régionale du BIANCO à Sambava ;
- Rénovation de l'ancien bâtiment : bureau de la Direction Territoriale d'Antananarivo actuelle ;

- Construction du nouveau bâtiment de la Direction Territoriale du BIANCO à Fianarantsoa ;
- Conception architecturale, étude technique et financière du bâtiment de référence pour l'Antenne Régionale du BIANCO à Maroantsetra, Taolagnaro, Manakara ;
- Conception architecturale, étude technique et financière du bâtiment pour la Direction Territoriale de Toamasina.

3.4.3- Les réalisations au titre de la gestion informatique

La gestion informatique concerne l'administration des systèmes informatiques, à savoir les matériels, les logiciels et les réseaux informatiques.

Durant l'année 2021, les activités relatives à la gestion informatiques se résument en 04 grands axes à savoir la mise en place d'outils informatiques, l'acquisition de matériels techniques et informatiques, les couvertures audiovisuelles et d'autres activités d'appui aux opérations.

La mise en place des outils informatiques comprend deux actions. En premier lieu, il s'agit de concevoir des logiciels pour pouvoir aider les Services en disposant des applications informatiques, d'une part, et avoir une meilleure gestion des bases de données, d'autre part. A cet effet, 03 logiciels ont été conçus à savoir 02 logiciels pour les applications informatiques des services en charge des déclarations du patrimoine et des ressources humaines, 01 outil tableur pour le service comptable permettant d'enregistrer et d'éditer les mouvements « banque » et « caisse », et un autre outil pour faire l'impression en masse par publipostage. En second lieu, elle consiste à l'entretien et le déploiement des logiciels existants en l'occurrence le logiciel « TABILAO » ou TABLEAU de Bord Informatisé sur les Activités Opérationnelles. Ce dernier étant un système d'interconnexion informatique de toutes les directions territoriales avec le siège.

En matière d'acquisition de matériels techniques et informatiques, le service de l'informatique en assure la réception définitive. Ci-après les matériels audiovisuels de communication acquis en 2021 :

- 01 paire d'enceintes actives pour studio / petite salle ;
- 01 microphone USB pour studio ;
- 02 lumières d'appoint LED ;
- 02 pieds pour lumière ;
- 01 vidéo HDMI splitter ;
- 01 vidéo VGA splitter ;
- 01 paire d'enceintes pour conférences et formations ;
- 01 paire de microphones sans fil ;
- 01 pied pour micro ;
- 02 pieds pour baffle ;
- 01 matériel d'acquisition vidéo HDMI (vidéo capture)
- 01 pieds pour caméra, des accessoires pour sonorisation (fiches adaptateurs, câbles).

L'acquisition de ces matériels informatiques et audio-visuels a contribué à l'amélioration de la qualité des interventions et des produits du BIANCO lors des visioconférences internationales, la production multimédia en interne, les couvertures photos et vidéos des événements, les conférences et formations.

Par ailleurs, le service informatique a reçu 31 ordinateurs de bureau, 40 ordinateurs portables, 23 imprimantes et d'autres accessoires (switches, disques durs externes, onduleurs...). Ces matériels ont été répartis aux membres du personnel suivant les consignes du Directeur Général.

Grace à l'appui du Service informatique, le BIANCO a pu participer en 2021 aux différentes formations en ligne dispensées par l'INTERPOL et la SADC, aux conférences internationales (ONU DC, OCDE, UNCAC). Les agents et partenaires du BIANCO dans tout le pays ont également pu suivre en direct les cérémonies de célébration de la JILCC et de la JNRHI 2021.

Des activités d'appui aux opérations dont la liste n'est pas exhaustive ont été également effectuées : la production des spots vidéo anti-corruption, la conception technique des badges et cartes professionnelles, l'installation et l'opérationnalisation du système de vidéo surveillance du bâtiment Tokyo du BIANCO, et surtout la mise en place de vidéo surveillance dans le cadre de l'assistance aux concours administratifs (ENAP, ENMG, INFA, ENAM).

3.4.4- Réalisations en matière de gestion des ressources financières

Pour cette année 2021, dans le cadre de la finalisation de sa restructuration, afin de mieux soutenir ses activités opérationnelles et pour assurer son bon fonctionnement, le BIANCO poursuit la gestion rationnelle de ses ressources financières et matérielles mises à sa disposition et déjà initiée en 2020.

3.4.4.1- Dotation de crédits et de subventions

Les Crédits du Budget Général inscrits dans la Loi de Finances Rectificative 2021 :

Les crédits alloués au BIANCO au titre de l'année 2021 ont été reconfirmés et inscrits dans la Loi n° 2021 - 011 portant Loi de Finances Rectificative pour 2021 pour un montant total de 8 728 810 000 Ariary . Ainsi, comme auparavant, l'Etat malgache a financé les activités prévues au titre de l'année budgétaire 2021.

L'évolution des crédits alloués en 2021 par rapport à ceux accordés lors des années précédentes ainsi que leur répartition se présentent comme suit :

Tableau 24 : Evolution et répartition des crédits alloués au BIANCO pour la période de 2017 à 2021

EVOLUTION DES CREDITS de 2017 - 2018 - 2019 - 2020 -2021 (en millier d'Ariary)									
INSTITUTION/MINISTERE: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE									
ORGANISME: BIANCO									
LFI/LFR 2017, 2018 , 2019 , 2020 et 2021	2017	2018	2019	2020	2021				
CATEGORIES DE DEPENSES	LFR 2017 (Crédit Alloué pour 2017)	Augmentation par % à 2017	LFR 2018 (Crédit Alloué pour 2018)	Augmentation par % à 2018	LFR 2019 (Crédit Alloué pour 2019)	Augmentation /Diminution par % à 2019	LFR 2020 (Crédit Alloué pour 2020)	Augmentation /Diminution par % à 2020	LFR 2021 (Crédit Alloué pour 2021)
INTERET DE LA DETTE									
SOLDE									
HORS SOLDE	4 384 000		5 190 400		8 009 179		6 728 810		6 728 810
FONCTIONNEMENT	Indemnités (Transferts Salaires et Accessoires)	3 040 000	10%	3 344 000	44%	4 808 322	17,22%	5 636 118	0,00%
	Biens et Services (IRSA)					985 200			
	Transferts (Opérations Courantes)	1 344 000	37%	1 846 400	20%	2 215 657	-50,68%	1 092 693	0,00%
	TOTAL fonctionnement	4 384 000		5 190 400	54,31%	8 009 179	-15,99%	6 728 810	0,00%
INVESTISSEMENT	Financement Interne (Transferts)	400 000	275%	1 500 000	179%	4 184 500	-52,20%	2 000 000	0,00%
	Financement Externe								
TOTAL investissement	400 000		1 500 000		4 184 500		2 000 000		2 000 000
TOTAL BUDGET GENERAL	4 784 000	40%	6 690 400	82%	12 193 679	-28,42%	8 728 810	0,00%	8 728 810
FCV - JAPON	Investissement		1 670 000	-65%	582 000	-77,08%	133 400		
	TOTAL FCV - Japon	0	1 670 000	-65%	582 000	-77,08%	133 400		0
TOTAL Fond de Contre-Valeur/Japon	0		1 670 000	-65%	582 000	-77,08%	133 400		0
TOTAL des CREDITS INSCRITS dans LFI/LFR	4 784 000	75%	8 360 400	53%	12 775 679	-30,63%	8 862 210	-1,51%	8 728 810
							Augmentation par % à 2017	82,46%	

Le total des crédits alloués au BIANCO, au titre du Budget Général de l'Etat en 2020 a été reconduit pour l'année 2021. Par contre dans sa globalité, la totalité des crédits inscrits dans la Loi de Finances Rectificative 2021 a enregistré une réduction moyenne de 1,51% par rapport au total des crédits accordés en 2020, du fait qu'au titre des Fonds – FCV Japon, aucun crédit n'a été alloué.

Pour l'année budgétaire 2021, les crédits alloués au BIANCO, au titre du Budget Général de l'Etat, comprennent :

- Une rubrique dédiée au fonctionnement intitulée : « Indemnités ou Transferts pour les Indemnités » pour un montant total de 5 636 118 000 Ariary.
Outre le paiement des indemnités et autres avantages du personnel, cette rubrique est destinée également au paiement des IRSA.
 - Une rubrique intitulée « Fonctionnement pour les Transferts ou Opérations Courantes » qui prend en charge toutes les activités opérationnelles du BIANCO (Investigation, Education, Prévention...).
- Le montant du crédit alloué est de 1 092 693 000 Ariary comme en 2020.
- Une rubrique intitulée « Investissement sur Financement interne », dont le montant consacré à cette rubrique est de deux milliards (2 000 000 000) Ariary, le même montant alloué en 2020.

Figure 3 : Répartition des crédits alloués au titre de l'année budgétaire 2020 (en millier d'Ariary)

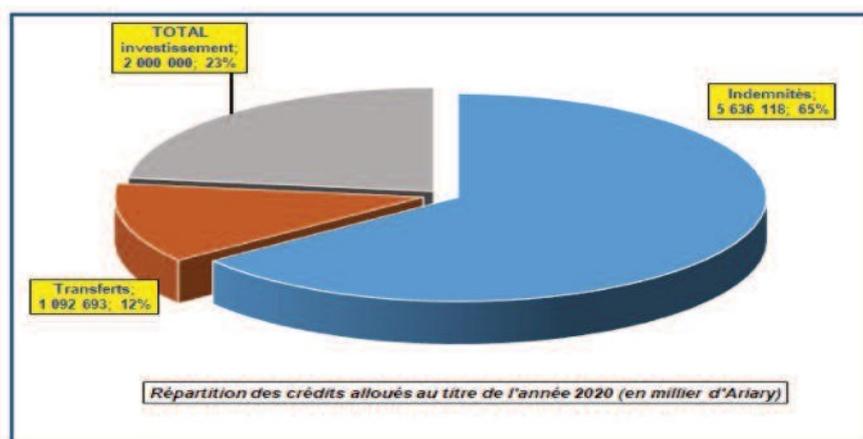
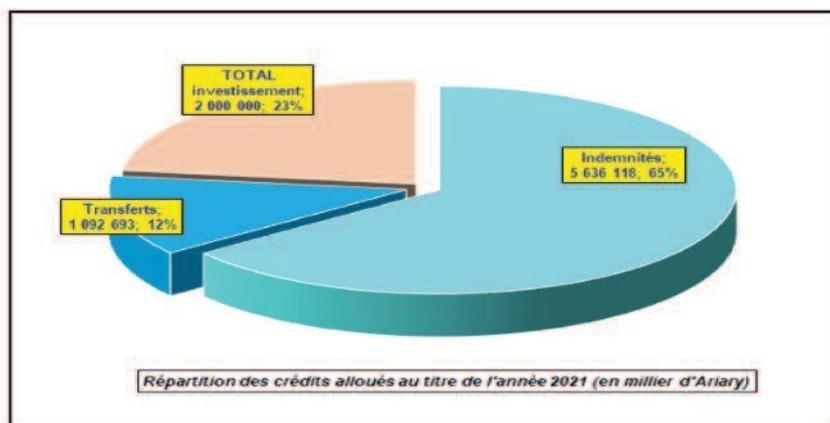


Figure 4 : Répartition des crédits alloués au titre de l'année budgétaire 2021 (en millier d'Ariary)



Les Subventions émanant des Partenaires Techniques et Financiers en 2021 :

Les 2 tableaux ci-après donnent un aperçu de la situation des fonds alloués au BIANCO, par les Partenaires Techniques et Financiers, pour appuyer ses activités.

Fonds émanant des PTF et versés dans les comptes du BIANCO

Tableau 25 - 1 : Tableau de la situation des fonds alloués par les PTF et versés dans les comptes du BIANCO

Financement Bailleurs de fonds (Fonds versés au BIANCO)	Montant versé au compte exercice 2021	Dépenses	Remboursement	Montant disponible au 31/12/2021
SCAC	53 254 905,72	4 908 000,03		48 346 905,69
Total SCAC	53 254 905,72	4 908 000,03	-	48 346 905,69
GIZ/PRODECID	- 49 500,00			- 49 500,00
Total GIZ/PRODECID	- 49 500,00	-	-	- 49 500,00
UNICEF	94 465 100,00	36 523 673,20	3 792 206,80	54 149 220,00
Total UNICEF	94 465 100,00	36 523 673,20	3 792 206,80	54 149 220,00
Sous Total Financement Bailleurs (Fonds versés au BIANCO)	147 670 505,72	41 431 673,23	3 792 206,80	102 446 625,69

Tableau 25-2 : Tableau de la situation des fonds alloués par les PTF et gérés par eux-mêmes

Financement Bailleurs de fonds (Fonds gérés directement par le Partenaire Technique et Financier)	Fonds versés directement aux missionnaires	Dépenses	Remboursement (Versement des reliquats de fonds)	Montant disponible au 31/12/2021
PNUD GOUDMADA		345 215 168,05		
Total PNUD GOUDMADA		345 215 168,05	-	
PNUD PROSUD		43 303 200,00		
Total PNUD PROSUD		43 303 200,00	-	
PAPSP (Fonds versés directement aux missionnaires)	143 746 240,00	135 967 960,00	7 778 280,00	-
Total PAPSP	143 746 240,00	135 967 960,00	7 778 280,00	-
GIZ SFF		24 910 089,00		
Total GIZ SFF		24 910 089,00		
JICA		28 011 932,00		
Total JICA		28 011 932,00		
FES		59 421 796,00		
Total FES		59 421 796,00		
Sous Total Financement Bailleurs (Fonds gérés directement par le Partenaire Technique et Financier)	143 746 240,00	636 830 145,05	7 778 280,00	-

Au cours de l'année 2021, 07 partenaires ont appuyé le BIANCO, à savoir :

1. L'Ambassade de France à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC). La convention n° 2017 0575 du 20 octobre 2017, concernant la sécurisation des concours administratifs de l'ENMG et de l'ENAP.

Au début de l'exercice 2021, les fonds disponibles s'élevaient à 53 254 905,72 Ariary.

Quatre millions neuf cent huit mille zéro trois (4 908 000,03) Ariary ont été utilisés dans le cadre de la sécurisation du Concours ENAP. .

A la fin de l'exercice 2021, le reliquat est de 48 346 905,69 Ariary.

2. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), par le biais du projet « Prévention de la violence, de la délinquance juvénile et de l'insécurité dans les régions de DIANA et SAVA. Les fonds alloués et versés pour 2021 est de 94 465 100 Ariary.

Les dépenses se chiffrent à 36 523 673,20 Ariary.

Ainsi, 3 792 206,80 Ariary sont reversés à l'UNICEF et 54 149 220 Ariary sont disponibles au 31 décembre 2021 pour poursuivre les activités en 2022.

Les appuis financiers concernaient :

- La mise en place de Structure Anti-corruption (STAC) auprès des secteurs publics impliqués dans la Prévention de la violence, de la délinquance juvénile et de l'insécurité dans les régions de DIANA et SAVA ;
- La tenue d'ateliers d'analyse de risques de corruption dans les processus/procédures en vigueur relatifs à l'exploitation de la vanille à Sambava et à Ambanja.

3. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) par le biais :

► **Du projet d'Appui à la Gouvernance Démocratique à Madagascar (GouDMada) et financé par le Peace Building Found (PBF) ou Fonds pour la Consolidation de la Paix.**

Les appuis financiers directement reçus par le BIANCO concernaient :

- L'organisation d'ateliers de renforcement de capacités des agents du BIANCO en matière de
 - o Plaidoyer /Coaching /Formation de formateurs ;
 - o Suivi-Evaluation
 - o Procédures douanières ;
- La duplication de supports de LCC : Loi 2016 – 020 format brochures à 500 exemplaires ;
- L'appui à la Direction Territoriale du BIANCO Toliara dans la lutte contre la corruption liée au trafic des ressources naturelles dans les régions Atsimo Andrefana et Androy ;
- La participation de Madagascar à la 2^{ème} réunion d'examen de la mise en œuvre de la CNUCC à Vienne ;
 - La célébration de la JILCC « 09 décembre » à Fianarantsoa ;
 - La dotation d'équipements informatiques aux deux antennes régionales du BIANCO.

Le montant total des fonds alloués s'élève à 345 215 168,05 Ariary.

► **Du Projet ProSud financé par le Fonds de Consolidation de la Paix :**

Les appuis financiers directement reçus par le BIANCO concernaient :

- La mobilisation en matière de LCC des acteurs communaux et de la Société Civile dans les Communes du district de Betroka
- Le transfert de compétence sur la mise en place des dispositifs anti-corruption auprès des services publics dans les Communes du district Betroka.

Le montant total des fonds alloués est de 43 303 200 Ariary.

4. La Banque Mondiale par le biais du « Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public » (PAPSP)

Les appuis financiers concernaient le volet Education-Prévention et celui de l'Investigation.

En matière d'Education-Prévention, ils ont été liés à :

- l'organisation, d'une part, de descentes dans les Régions Sofia, Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinanana pour recueillir les informations nécessaires à la rédaction du projet de guide de prévention de la corruption dans la gestion des subventions locales et, d'autre part, de sensibilisation à la LCC des acteurs impliqués ;
- la tenue d'un atelier de validation du projet de guide en question ;
- l'acquisition de matériels techniques, pour la DEP et les six DT, nécessaires à la tenue d'ateliers d'analyse de risques de corruption ;
- la réalisation de missions d'investigations par les six DT du BIANCO.

En matière d'Investigation, ils concernaient :

- le financement de 18 missions d'investigation pour le traitement des doléances en lien avec la subvention communale et la gestion des caisses écoles. Les six services en charge de l'application de la Loi de chaque Direction Territoriale ont respectivement effectué trois missions d'investigation dans les Communes d'intervention fixés préalablement dans le cadre de projet FDL. Le montant total mis à disposition pour le volet « Application de la loi » est de 101 897 600 Ariary. Les dépenses se totalisent à 97 612 960 Ariary, et le reliquat de 4 284 640 Ariary a été reversé au PAPSP.

Le montant total des fonds alloués s'élève à 135 967 960 Ariary .

5. L'Agence de Coopération Allemande (GIZ) à travers un projet financé par la République d'Allemagne et le Royaume de Norvège en décembre 2019.

La Convention signée le 04 décembre 2019 par le Chef de projet de la GIZ d'un côté et le Directeur Général du BIANCO d'autre part, prévoyait un montant total de 1 450 000 euros.

Les appuis financiers concernaient :

- La duplication de la Loi n°2016-020 du 22 août 2016, version caricaturée, à 2 000 exemplaires ;
- L'organisation d'ateliers d'appropriation de la LCC et d'élaboration de plan d'actions pour 2022, au profit des membres et informateurs de l'AVG et de l'HFKF ;
- L'organisation d'un atelier pour la mise à niveau d'information et la planification de l'insertion de la dimension anti-corruption dans les programmes d'études du Ministère de l'Education Nationale.
- La duplication et la vulgarisation d'un Guide simplifié « Analyse des risques de corruption » ;
- L'accompagnement de la Direction de l'Unité de LCC du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans la mise en œuvre du plan d'actions annexé à la convention de partenariat liant ce dernier au BIANCO ;
- L'organisation d'un atelier national réunissant les cadres du Volet Prévention du BIANCO afin d'harmoniser la mise en œuvre des travaux d'analyse des risques basée sur la Méthodologie ACWorks ;
- L'organisation d'un atelier de Formation des membres STAC du MEDD, du MEH, du MEAH, du MDN, et du FDL sur la méthodologie ACWorks.

Le montant total des fonds alloués s'élève à 24 910 089 Ariary.

6. L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Les appuis financiers concernaient l'acquisition de matériels techniques, équipements et supports imprimés pour la Direction Générale et la Direction Territoriale de Toamasina (unités mobiles de sonorisation, vidéo projecteurs, tableaux magnétiques et blancs, brochures Loi n°2016-020 du 22 août 2016, guide des utilisateurs produit par l'ARMP).

Le montant total des fonds alloués s'élève à 28 011 932 Ariary.

7. La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

Les appuis financiers concernaient :

- la duplication de supports de LCC, notamment la Loi n° 2016-020 du 22 août 2016 versions brochure et dépliant caricaturé ;
- la tenue de formation en matière de LCC au profit des membres de la STAC du MEH ;
- la tenue d'un atelier d'analyse de risques de corruption dans les procédures de l'ADER.

Le montant total des fonds alloués s'élève à 59 421 786 Ariary.

3.4.4.2- Emploi de crédits et utilisation de subventions

Les Emplois des Crédits du Budget Général en 2021 :

Les crédits disponibles pour 2021 regroupent à la fois ceux versés en 2021 et ceux disponibles à la fin de l'année 2020.

Concernant les fonds versés en 2021 :

Pour cette année 2021, les crédits versés au compte de dépôt auprès du Trésor et ouvert au nom du BIANCO ne correspondent pas à la totalité des crédits inscrits dans la LFR 2021.

Le tableau ci-après nous donne la situation des crédits versés en compte par rapport aux crédits inscrits au titre de la LFR 2021

Tableau 26 : Crédits alloués et inscrits dans la LFR 2021 et versés au compte de dépôt ouvert au trésor au nom du BIANCO

CREDIT Alloués LFR 2021 et versés au Compte de Dépôt (en millier d'Ariary)							
INSTITUTION/MINISTERE: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE							
ORGANISME: BIANCO							
LFI/LFR 2021		EXERCICE BUDGETAIRE 2021					
CATEGORIES DE DEPENSES		LFR 2021 (Crédit Alloué pour 2021)	Montant versé au Compte de Dépôt	% rapport aux crédits inscrits LFR 2021	Ecart : Montant non versé	% rapport aux crédits inscrits LFR 2021	Observations
HORS SOLDE		6 728 810	5 800 021	86,20%	928 789	13,80%	
FUNCTIONNEMENT	Indemnités (Transferts Salaires et Accessoires)	5 636 118	5 636 118	100,00%	0	0,00%	<u>Deux Demandes d'Autorisation d'Engagement accordées:</u> 1.409.029.250Ar. pour le 1er TRIM 2021 et 4.227.087.750Ar. pour le 2ème SEM 2021
	Biens et Services (IRSA)						
	Transferts (Opérations Courantes)	1 092 693	163 904	15,00%	928 789	85,00%	<u>Une Demande d'Autorisation d'Engagement accordée:</u> 163.90.950Ar. pour le 1er TRIM 2021 <u>Une Demande d'Autorisation d'Engagement sans suite:</u> 928.788.550Ar. pour le 2ème SEM 2021
	TOTAL fonctionnement	6 728 810	5 800 021	86,20%	928 789	13,80%	
INVESTISSEMENT	Financement Interne (Transferts)	2 000 000		0,00%	2 000 000	100,00%	<u>Une Demande d'Autorisation d'Engagement sans suite:</u> 1.998.939.548Ar. pour l'année 2021
	Financement Externe						
	TOTAL investissement	2 000 000	0	0,00%	2 000 000	100,00%	
TOTAL BUDGET GENERAL		8 728 810	5 800 021	66,45%	2 928 789	33,55%	
FCV - JAPON	Investissement						
	TOTAL FCV - Japon	0	0		0		
TOTAL Fond de Contre-Valeur/Japon		0	0		0		
TOTAL des CREDITS INSCRITS dans LFI/LFR et VERSES		8 728 810	5 800 021	66,45%	2 928 789	33,55%	

Sur le montant total de 8 728 810 000 Ariary, 33,55% des crédits alloués et inscrits dans la LFR 2021, soit 2 928 788 550 Ariary ne sont pas versés dans le compte de dépôt du BIANCO. ouvert au Trésor. Ces montants non versés concernent :

- 2 000 000 000 Ariary, représentant 100% des crédits destinés pour les Investissements
- 928 788 550 Ariary, représentant 85% des crédits destinés pour les opérations courantes (fonctionnement)

Concernant les Emplois des crédits disponibles en 2021 :

Le tableau ci-après nous donne un aperçu des crédits disponibles pour l'exercice 2021 ainsi que les emplois (ou dépenses) payés en 2021.

Par ailleurs, le même tableau nous permet de faire une comparaison des emplois depuis 2017 jusqu'en 2021

Tableau 27 : Emplois des crédits du budget général 2021 et comparaison avec les exercices 2017 à 2020

CREDITS et EMPLOIS 2017 - 2021 (en millier d'Ariary)														
BIANCO: CREDITS ET EMPLOIS 2021 <small>(avec une comparaison des emplois 2017 - 2018 - 2019 -2020 et 2021) en millier d'Ariary</small>	BIANCO CONSOLIDE													
	CREDITS 2021		EMPLOIS 2021		CREDITS Disponibles (Fin 2021)	EMPLOIS 2020		EMPLOIS 2019		EMPLOIS 2018		EMPLOIS 2017		
	2020	2021	Total des Crédits disponibles pour 2021	%		Total des Emplois 2021	%	Total des Emplois 2020	%	Total des Emplois 2019	%	Total des Emplois 2018	%	Total des Emplois 2017
CATEGORIES DE DEPENSES	Crédits disponibles (Fin 2020)	LFR 2021 (Crédits Alloués pour 2021 et Versés)	Total des Crédits disponibles pour 2021	%	Total des Emplois 2021	CREDITS Disponibles (Fin 2021)	%	Total des Emplois 2020	%	Total des Emplois 2019	%	Total des Emplois 2018	%	Total des Emplois 2017
INTERET DE LA DETTE														
SOLDE														
HORS SOLDE	3 268 068	5 800 021	9 068 089	70,94%	6 433 085	2 635 004	64,02%	5 815 523	74,63%	6 779 537	83,55%	5 476 164	74,70%	3 901 400
Indemnités	2 383		2 383			2 383					93,61%	34 907	93,98%	581 645
Biens et Services (IRSA)	43 825		43 825			43 825			80,80%	831 476	69,32%	30 753	70,67%	34 280
FONCTIONNEMENT														
Transferts (pour les Indemnités)	1 225 826	5 636 117	6 861 943	63,24%	4 339 509	2 522 434	78,25%	4 410 292	63,32%	3 518 519	82,38%	3 497 178	70,36%	2 138 820
Transferts (Fonctionnement)	1 996 035	163 904	2 159 939	96,93%	2 093 577	66 362	43,27%	1 405 231	96,73%	2 429 542	85,90%	1 913 326	75,68%	1 146 655
TOTAL fonctionnement	3 268 068	5 800 021	9 068 089	70,94%	6 433 085	2 635 004	64,02%	5 815 523	74,51%	6 779 537	83,55%	5 476 164	74,70%	3 901 400
INVESTISSEMENT														
Financement Interne	3 379 962		3 379 962	16,42%	554 821	2 825 141	40,24%	2 275 777	37,05%	2 151 349	12,20%	198 660	75,17%	387 818
Financement Externe														
TOTAL investissement	3 379 962		3 379 962	16,42%	554 821	2 825 141	40,24%	2 275 777	37,05%	2 151 349	12,20%	198 660	75,17%	387 818
TOTAL BUDGET GENERAL	6 648 030	5 800 021	12 448 051	56,14%	6 987 906	5 460 145	54,90%	8 091 300	59,91%	8 930 886	69,35%	5 674 824	74,74%	4 289 218

- Pour l'année 2017, le taux moyen de consommation des crédits était de 74,74% soit un total des emplois de 4 289 218 000 Ariary dont :
 - 3 901 400 000 Ariary pour dépenses de fonctionnement y compris les indemnités ;
 - 387 818 000 Ariary pour dépenses d'investissement.
- Pour l'année 2018, le taux moyen de consommation des crédits était de 69,35% soit un total des emplois de 5 674 824 000 Ariary dont la répartition est la suivante :
 - 5 476 164 000 Ariary pour dépenses de fonctionnement y compris les indemnités ;
 - 198 660 000 Ariary pour dépenses d'investissement.
- Pour l'année 2019, le taux moyen de consommation des crédits était de 59,91% soit un total des emplois de 8 930 886 000 Ariary qui est composé de :
 - 6 779 537 000 Ariary pour dépenses de fonctionnement y compris les indemnités ;
 - 2 151 349 000 Ariary pour dépenses d'investissement.

- Pour l'année 2020, le taux moyen de consommation des crédits était de 54,90% soit un total des emplois de 8 091 300 000 Ariary qui se répartit comme suit :
 - 5 815 523 000 Ariary pour dépenses de fonctionnement y compris les indemnités ;
 - 2 275 777 000 Ariary pour dépenses d'investissement.

Pour l'année 2021 :

Sur le total de ressources disponibles de 12 448 051 000 Ariary contre 14 704 329 000 Ariary en 2020, les dépenses totales s'élèvent à 6 987 906 000 Ariary, ce qui donne un taux moyen d'utilisation des crédits de 56,14%

Les trois (03) grandes rubriques de dépenses en 2021 sont :

- Les Transferts pour « Indemnités » :

Les dépenses s'élèvent à 4 339 509 000 Ariary en 2021 contre 4 410 292 000 Ariary en 2020 et 3 518 519 000 Ariary en 2019. Elles étaient de 3 497 178 000 Ariary en 2018 et 2 138 820 000 Ariary en 2017.

Par rapport à 2020, la légère baisse de 70 783 000 Ariary s'explique par :

- la finalisation de la restructuration du BIANCO avec 61 nouvelles recrues et 11 départs qui se résume à une augmentation de 50 l'effectif de son personnel.

Au total, pour la rubrique « Transferts pour Indemnités », en 2021, les dépenses s'élevant à 4 339 509 000 Ariary concernent 63,24% des crédits disponibles dont le montant est de 6 861 943 000 Ariary.

- Les Transferts pour « Fonctionnement » :

Pour l'année 2021, le montant total des emplois est 2 093 577 000 Ariary, ce qui représente 96,93% des crédits disponibles de 2 159 939 000 Ariary.

Par rapport au montant des emplois de 1 405 231 000 Ariary en 2020, une augmentation des dépenses de 688 346 000 Ariary est enregistrée. Cette augmentation s'explique par le fait qu'en 2020, à cause de la pandémie de Covid19, un ralentissement des activités a été enregistré, entre avril et septembre 2020, et que, par ailleurs, en 2021, bien que la pandémie a toujours sévit, le BIANCO a poursuivit ses efforts pour réaliser ses activités.

Par contre, par rapport aux dépenses de 2019 qui se chiffrent à 2 429 542 000 Ariary, une diminution de 335 965 000 Ariary est constatée. En effet, si au cours de l'année 2021 l'Etat d'urgence sanitaire a été décrété, le BIANCO a accentué ses efforts. Cependant, du fait que les crédits versés en 2021, au titre de la rubrique Transferts pour « Fonctionnement », ne se chiffrent qu'à 1 63 904 000 Ariary, le BIANCO était obligé de prioriser ses activités afin de respecter la règle de non dépassement des crédits disponibles.

Ainsi, en se référant au tableau n°30 qui présente les crédits et emplois 2021 répartis par Direction (Générale et Territoriales), sur le total des dépenses de 2 093 577 000 Ariary, le total de celles enregistrées par les Directions Territoriales s'élève à 1 038 502 000 Ariary soit 49,60% et celles enregistrées par la Direction Générale se chiffre à 1 055 075 000 Ariary, soit 50,40%.

Par ailleurs, en se référant toujours au tableau n° 30, au niveau des Directions Territoriales, si la baisse des dépenses est passée de 205 millions d'Ariary en 2019 à 100 millions en 2020, celle-ci est à 185 millions en 2021. Cette situation confirme l'effort du BIANCO à reprendre le niveau de ses activités vers son rythme d'avant la crise sanitaire depuis 2020.

- Les Investissements « sur Financement interne » :

Le total des crédits disponibles en 2021 pour les investissements est de 3 379 962 000 Ariary, ce qui représente les reliquats de crédits disponibles à la fin de l'année 2020, car au titre de l'année 2021 aucun crédit n'a été versé dans le compte de dépôt.

Quant au montant total des emplois, celui-ci est de 554 821 000 Ariary, soit un taux moyen de 16,42%.

Le tableau ci-après présente les détails de ces emplois.

Tableau 28 : Détails des acquisitions réalisées en 2021

Date	Direction	Titulaire/Prestataire	Objet	Montant
Construction - Extension - Aménagement			540 460 101,84	
18/03/21	Siège	ENTREPRISE HERY	Travaux aménagement Guérite du bâtiment TOKYO	8 200 625,15
28/06/21	Siège	L.N.T.P.B	Construction bureau DT Toamasina : Etude géotechnique de la fondation	9 050 590,89
06/07/21	Siège	LE POINT MULTI-SERVICES	Confection plaque inaugurale en marbre pour inauguration nouveau bâtiment Fianarantsoa	1 908 904,32
07/07/21	Siège	ENTREPRISE FANILO	Extension Bâtiment DT Fianarantsoa (Solde final)	504 402 985,48
30/07/21	Siège	RASEHENOARISOA Marie Claire	Logo BIANCO et écriture ossature métallique DT Fianarantsoa	7 687 060,00
23/09/21	Siège	INOVA PUB.COM	Confection et pose enseigne lumineuse nouveau bâtiment Fianarantsoa	8 703 936,00
21/10/21	Siège	ENTREPRISE HERY C	Réparation et conduite d'eau, construction borne fontaine	506 000,00
Réseau téléphonique - Matériel de Communication			10 384 838,64	
06/05/21	Siège	SAMKOCWA	MICROPHONE + PIEDS (table)	609 000,00
03/08/21	Siège	SAMKOCWA	Enceinte GENESIS PP3615 (matériel sonorisation pour évènement)	1 090 000,00
03/08/21	Siège	NATIONAL (Ynayataly D)	Achat pieds pour enceinte et pour micro	247 000,00
10/09/21	Siège	UDITEC	Achat TV 43 " + support	1 745 240,00
10/09/21	Siège	UDITEC	Achat matériel de communication et monitoring média	4 431 640,00
23/09/21	Siège	ELITE	Achat 2 postes téléphoniques mobiles pour standard auprès DAO	160 000,00
10/11/21	Siège	ORANGE MADAGASCAR	Pack OPPO A93 8+ 128Gb smartphone	621 958,64
16/11/21	Siège	TECHNO STORE	Acquisition 20 téléphones pour les Directions territoriales	1 480 000,00
Matériel et Mobilier de Bureau			2 745 320,00	
04/03/21	Mahajanga	SONORISATION	Achat 4 ventilateurs	320 000,00
10/08/21	Siège	UDITEC	Achat d'un coffre fort électronique	525 320,00
12/08/21	Mahajanga	ELECTRO 401	Achat armoire de Bureau	1 900 000,00
Matériel et Mobilier de Logement			1 231 051,00	
16/07/21	Fianarantsoa	UMATEC (COSMOS)	Achat 02 matelas éponge pour Guérite (salle de garde)	458 251,00
04/08/21	Siège	ENTREPRISE HH	Achat 4 couvertures 1 place + matelas 2 places 18 cm pour les Assistants de sécurité	772 800,00
TOTAL				554 821 311,48

Quant aux crédits disponibles à la fin de l'exercice 2021 qui se chiffre à 2 825 141 000 Ariary, ils serviront à payer les acquisitions engagées en 2021 mais qui seront liquidées et mandatées en 2022 (ces acquisitions ont été réceptionnées entre septembre et décembre 2021).

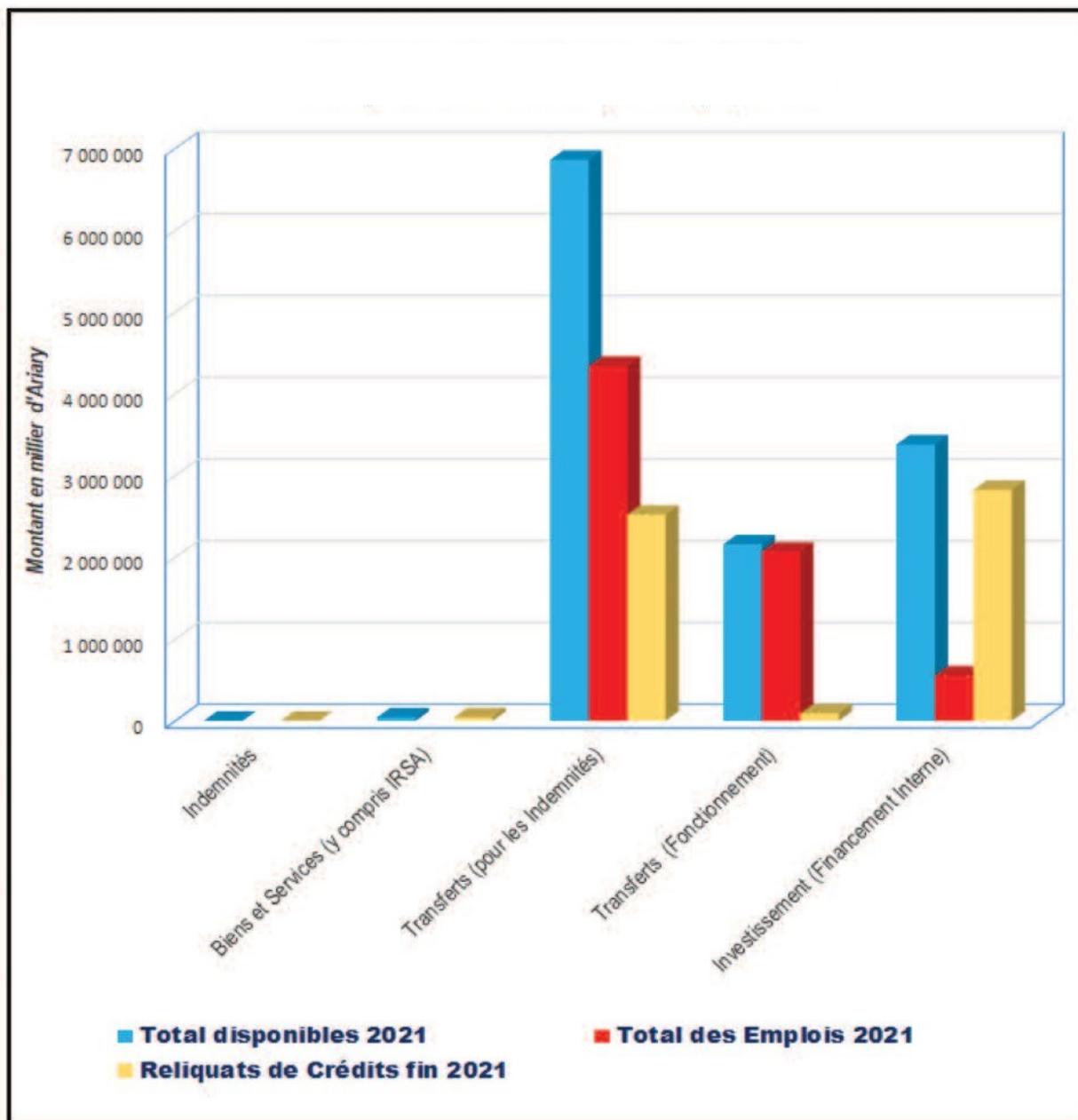
Les détails de ces dépenses engagées sont donnés dans le tableau ci-après.

Tableau 29 : Détails des acquisitions engagées durant 2021

ACQUISITIONS 2021				
REF	TITULAIRE	DATE DE LIVRAISON	DESIGNATION	MONTANT
MATERIELS ROULANT				
N°004-ACPX/2021	OCEAN TRADE	13/01/22	12 Moto cross - 2 Moto scooter	125 200 000,00
MOBILIERS DE BUREAU				
N°001-AOO/2021	ENTREPRISE YSY	07/10/21	Tables de bureau - meuble pour salle de réunion - armoires - étagères - chaises et fauteuils de Bureau - etc	448 720 000,00
FOURNITURE EN RIDEAUX				
N°003-ACPX/2021	ENTREPRISE RAHARIVELONIAINA	22/10/21	24 rideaux lourds - 12 rideaux voiles	5 073 684,00
MATERIELS SPECIFIQUES D'INVESTIGATION ET DE COMMUNICATION				
N°007-AOO/2021	ENTREPRISE HARINIRY	05/10/21	ENSEMBLE DE MATERIELS SPECIFIQUES D'INVESTIGATION ET DE COMMUNICATION: matériels de surveillance, de vérification, d'enregistrement, etc	187 646 400,00
MATERIELS INFORMATIQUES				
N°003-AOO/2021	NEXTHOPE	15/12/21	Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanner, stabilisateurs, convertisseurs, onduleurs, etc	512 655 540,00
ARTICLES MENAGERS				
N°002-ACPX/2021	ENTREPRISE MIORA	10/09/21	ARTICLES MENAGERS: réchaud, ensemble couvert, carafe, bouilloire, thermos, etc	11 315 600,00
MATERIELS TECHNIQUES				
N°006-ACPX/2021	ENTREPRISE RATIARAY	08/10/21	MATERIELS TECHNIQUES: 4 Groupes électrogènes portables 12,5KVA - 1 Groupe électrogène 50KVA - 8 Nettoyeurs de voiture haute pression	248 000 000,00
MATERIELS DE LOGEMENT				
N°005-ACPX/2021	ENTREPRISE YSY	08/02/22	MATERIELS DE LOGEMENT: chapiteau, pupitre, autres matériels d'entretien, surpresseur, etc	118 096 000,00
TOTAL				1 656 707 224,00

Le graphique ci-après donne la comparaison entre les crédits disponibles, les emplois et les reliquats de crédit à la fin de l'exercice en 2021.

Graphe 2 : Comparaison des crédits disponibles, emplois et reliquats de crédits en fin d'exercice, par rubrique, en 2021



3.5- Les bonnes pratiques enregistrées en 2021

- « i-Toroka »

« I-Toroka » est une plateforme numérique de dénonciation conçue dans le cadre de la mise en œuvre de la SNLCC. Elle est opérationnelle depuis le mois de mars 2019.

La plateforme répond à trois critères. *Primo*, elle est facile à utiliser. Pour y accéder, il suffit de consulter le site web du BIANCO (<https://bianco-mg.org>) et de suivre toutes les démarches. *Secundo*, elle est disponible en trois langues suivant le choix du dénonciateur, à savoir malagasy, française et anglaise.

Elle est performante, étant capable de recevoir des dénonciations illimitées provenant des dénonciateurs ou des lanceurs d'alerte. Elle permet également de traiter en temps réel les informations reçues et offre une possibilité d'échanges simultanés des informations et des preuves avec le dénonciateur. Tertio, elle est sécurisée, étant conçue pour garantir la confidentialité des données et des échanges pour le bon déroulement des investigations.

En effet, elle a été conçue pour promouvoir la dénonciation de la corruption de grande envergure en proposant un système de sécurité sans faille, primordial pour les dénonciateurs et lanceurs d'alertes susceptibles d'être les cibles de représailles.

« i-Toroka » a été l'un des modes de saisine le plus efficace et utilisé durant la crise sanitaire. Cent quatre-vingt-seize (196) doléances ont été reçues via cette plateforme pendant l'année 2021, dont 87 ont été transformées en Rapport de Première Information (RPI) et les 109 restantes sont encore en attente d'informations complémentaires. Grâce à « i-Toroka », des dossiers de grande envergure ont fait l'objet d'investigation au sein du bureau.

NON A LA CORRUPTION

i-Toroka
DOLEANCE ANONYME
SUR
www.bianco-mg.org

BIANCO ANTANANARIVO
Villa « La Piscine » Ambohibao
BP 399 – Antananarivo 101

☎ 033 54 600 00
✉ bianco.dg@moov.mg

🌐 www.bianco-mg.org

📄 [biancomadagascar-page](https://www.facebook.com/biancomadagascar-page)

BIANCO
BUREAU INDÉPENDANT
ANTI-CORRUPTION

• Emission éducative “Aok’ Izay ny Kolikoly” (AIK)

L’émission radio AIK est un outil important de sensibilisation et de mobilisation de masse en matière de lutte contre la corruption.

Elle constitue un véritable canal de mobilisation et de communication du grand public en matière de LCC. Les différents thèmes avancés tout au long de l’année ont permis de faire participer et de responsabiliser les citoyens.

Une des particularités de l’émission est la forme de sa présentation constituée par des interviews, des sketches et des radios trottoirs. Les messages sont véhiculés en dialectes locaux afin de valoriser la diversité culturelle.

Elle est diffusée à la Radio Nationale Malgache (RNM) 99.2 FM à partir de 06h 55, à la Radio Des Jeunes (RDJ) 96.6 FM à partir de 06h 45, et Iarivo Radio 95.6 FM à partir 8h 55 et à 18h 45.

Notons que 245 émissions ont été diffusées durant l’année 2021.



• Le Mode Opérateur « Faire Faire » (MOFF)

Depuis l’année 2019, le BIANCO a adopté un nouveau mode opératoire basé sur le « faire faire ». Cette nouvelle approche a été adoptée dans le but de responsabiliser davantage toutes les parties prenantes dans la lutte contre la corruption.

Il consiste à vulgariser les moyens et les expertises de lutte anti-corruption afin d’assurer l’appropriation de la lutte dans ses trois composantes à savoir, l’éducation, la prévention et la répression.

En matière éducative, les médias, les sociétés civiles, les organisations sont les principaux relais de mobilisation du public. En effet, en 2021, trois cent quatre-vingt-six (386) relais sont opérationnels. Conscient de l’efficacité de cette approche MOFF relais, le PNUD, à travers le projet PROSUD s’est engagé à appuyer le BIANCO, en particulier la Direction Territoriale de Toliara afin de responsabiliser les entités relais en activité dans les districts d’Amboasary, Betroka et Bekily. Aussi faut-il souligner l’implication des médias dans la LCC suivant le MOFF. Des médias partenaires locaux diffusent gratuitement les supports audiovisuels conçus par le BIANCO.

En matière préventive, les compétences en matière de lutte contre la corruption sont transférées à travers les structures internes anti-corruption. La structure est rendue opérationnelle après par le biais de renforcement de capacité, du coaching, d’assistance technique et d’accompagnement méthodologique. Quatre cent quatre-vingt-cinq (485) structures ont mené directement des activités éducatives et préventives au sein de leurs entités.

En matière répressive, le MOFF se manifeste par la codirection d’enquête judiciaire sur les faits dénoncés, soit en amont ou conjointement avec les organes chargés de contrôle, de l’inspection et de la police judiciaire. En effet, pour l’année 2021, 08 dossiers sur les 108 ayant fait l’objet du MOFF ont été traités et transmis aux juridictions, dont 02 traités au niveau central, 02 par la Direction Territoriale de Toamasina, 02 par celle de Fianarantsoa, 01 par celle d’Antsiranana et 01 par la Direction Territoriale de Toliary.

● Célébration de la JALCC et de la JILCC

La Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption (JALCC) a été célébrée par le BIANCO et ses partenaires à Fianarantsoa le 10 juillet 2021. Une conférence-débat axée sur le thème « Fandrahararana ara-toekarena madio, fanoitry ny ady amin'ny kolikoly » (littéralement « Pratique saine des affaires, gage de la lutte anti-corruption ») a marqué l'événement. Les opérateurs économiques et les organisations de la société civile ainsi que l'administration publique locale ont témoigné leur participation active. L'objectif était de mobiliser les acteurs économiques à prendre en main l'assainissement de l'environnement des affaires à Madagascar sous l'emprise de la corruption.



Conférence-débat sur le thème «Pratique saine des affaires, gage de la lutte anti-corruption» pour marquer la célébration par le BIANCO de la JALCC à Fianarantsoa

La Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption (JILCC) quant à elle, a été célébrée à Fianarantsoa le 09 décembre 2021 sous le thème fixé par l'ONUDC : « Votre droit, votre défi : dites non à la corruption ». Elle a été coorganisée par les entités membres du Système Anti-Corruption à savoir le CSI, le BIANCO, le SAMIFIN et le PAC avec l'appui financier du PNUD. Plusieurs activités de mobilisation de masse ont été organisées, entre autres, la « crosse d'intégrité » à travers la ville et la conférence – débat tenue à l'Hôtel Pietra sur le thème « Recouvrement des avoirs illicites : enjeux et défi ».

● Journée du Réseau d'Honnêteté et d'Intégrité (JRHI)

La première célébration nationale de la Journée du Réseau d'Honnêteté et d'Intégrité (JNRHI) s'est tenue le 10 décembre 2021 à Fianarantsoa. Cet événement initié par le BIANCO rentre dans le cadre de l'Education des jeunes en matière de lutte contre la corruption. La célébration a pour objectif d'inculquer aux élèves et surtout aux jeunes les valeurs qui sous-tendent la culture anti-corruption afin que ces derniers deviennent plus tard, non seulement des personnes compétentes, mais surtout des citoyens responsables, honnêtes et intègres. Le slogan que véhicule désormais le RHI est : « Tanora mitompo ny ady amin'ny kolikoly, antoky ny hoavin'ny firenena ».

L'année 2021 a également été marquée par l'organisation du concours national de logo RHI, avec comme participants les membres RHI de toutes les ex-provinces du pays. Le processus a abouti à la sélection du logo officiel qui est l'œuvre d'un membre issu de l'RHI du Lycée FJKM Ambanja.

La chanson de mobilisation RHI, œuvre du Groupe artistique Stéphanie a également été produite en 2021 pour faire connaître d'abord le RHI mais également pour faciliter l'appropriation par les jeunes du slogan : « Tanora mitompo ny ady amin'ny kolikoly, antoky ny hoavin'ny firenena ».

Rappelons qu'en tant qu'activité extra-scolaire, basée sur l'éducation par les pairs, le RHI se veut être un espace d'éducation et d'échange entre jeunes pour promouvoir les valeurs morales telles que l'Honnêteté et l'Intégrité dès le jeune âge.

4

CONCLUSIONS GENERALES

4.1- Contraintes

Durant l'année 2021, des efforts ont été déployés par le BIANCO pour relever le noble défi de faire avancer la lutte contre la corruption à Madagascar. Comparés à ceux de 2020, les résultats sont encourageants malgré les difficultés auxquelles le bureau a dû faire face, entre autres :

- l'insuffisance de l'engagement des responsables étatiques dans la mise en place et l'opérationnalisation des dispositifs sectoriels anti-corruption à tous les niveaux de la sphère administrative. Seul un ministère sur les 21 mobilisés a eu la volonté de s'y engager ;
- les mesures restrictives liées à la gestion de la pandémie de COVID 19 ont entraîné des retards dans le traitement des dossiers d'enquête en raison de l'annulation à répétition des activités prévues ou des reports des actes d'enquêtes ainsi que de l'indisponibilité de certains responsables dans le traitement des réquisitions due à l'application des services minimums ;
- la vétusté des matériels roulants et informatiques ainsi que l'insuffisance du personnel se font déjà ressentir dans l'accomplissement des missions confiées au Bureau ;
- l'insuffisance des ressources financières empêchant l'acquisition des outils nécessaires à la mise en œuvre des activités d'investigation (logiciel ANACRIM et de récupération de données numériques, matériels spécifiques aux investigations, ...) et rendant difficile les descentes sur terrain des éducateurs, préventeurs et investigateurs du BIANCO dans des zones reculées à forts potentiels économiques où les risques de corruption sont très élevés.

De telles situations conduisent à émettre des recommandations ci-après, à la fois réalistes et réalisables.

4.2- Recommandations

Les recommandations suivantes s'imposent non seulement en vue de capitaliser les acquis des années passées mais également de maintenir et de consolider les résultats encourageants enregistrés en 2021.

- Concernant les activités d'éducation, de prévention et de communication, il convient de :

- Inciter les ministères à faire preuve de plus de volonté en activant l'adoption et la mise en œuvre de la PILCC ;
- Accélérer le basculement vers la digitalisation des procédures pour prévenir et combattre davantage la corruption ;
- Renforcer l'engagement des groupements professionnels /entreprises membres du secteur privé dans l'adoption du Système de Management Anti-Corruption (SMAC) ;
- Accorder plus d'appui aux institutions de lutte anti-corruption pour que les coûts de diffusion ne deviennent un

obstacle à la vulgarisation des messages éducatifs et mobilisateurs en matière de LCC auprès des médias publics ;

- Renforcer l'implication des médias privés à relayer les messages de sensibilisation et de mobilisation ;
- Accorder aux institutions de lutte contre la corruption, aux autorités spécialisées ainsi qu'aux organes supérieurs de contrôle des finances publiques et aux autres organes de contrôle, les ressources et l'indépendance nécessaires pour leur permettre d'exercer leurs fonctions efficacement, à l'abri de toute influence indue ;
- Donner intérêt aux conclusions et recommandations figurant dans les rapports de ces institutions et organes, notamment au moyen de mesures correctives.
- Engager plus de partenariat tendant vers le renforcement de capacités techniques et logistiques des institutions en charge de la lutte contre la corruption.

- Concernant les activités d'application de la loi, il y a lieu de :

- Renforcer la volonté politique au plus haut niveau pour bannir toute velléité d'ingérence dans les activités techniques des institutions en charge de la lutte contre la corruption ;
- Accélérer l'opérationnalisation de l'ARAI ;
- Relancer l'appropriation par les autorités politiques, parlementaires, judiciaires de la LCC et du principe de tolérance zéro à la corruption ;
- Adopter les textes législatifs et réglementaires encore manquants pour mettre la LCC menée à Madagascar dans des bonnes conditions : protection des lanceurs d'alerte, déclaration de patrimoine, ... ;
- Sanctionner les auteurs et complices de la corruption avec des peines plus dissuasives moralement, telles que la dégradation civique, la radiation définitive de la fonction publique ... ;

4.3- Perspectives

La continuité et le renforcement sont les maîtres mots pour l'année 2022. Tout ce qui a été entrepris en 2021 dans les trois volets opérationnels doit être poursuivi avec encore plus d'intensité et d'engagement pour améliorer davantage les résultats en matière de lutte contre la corruption à Madagascar.

- En matière d'éducation et de communication :

- L'accompagnement et le suivi du MEN seront renforcés pour que l'insertion d'une dimension anti-corruption dans les programmes d'études se fasse dans le respect des normes requises, notamment pour ce qui concerne la formation des enseignants et la production des outils pédagogiques d'accompagnement ;
- Les établissements scolaires issus du secteur éducatif privé, à l'instar des écoles catholiques et celles de l'Eglise de Jésus Christ à Madagascar (FJKM), feront l'objet d'une collaboration renforcée pour que des thématiques liées à la corruption soient également insérées dans leurs programmes d'études ;
- Les RHI et mouvements des jeunes seront particulièrement suivis pour que les activités menées auprès des jeunes aboutissent effectivement à leur appropriation des valeurs comme l'honnêteté et l'intégrité ;

- La collaboration avec les structures relais sera renforcée et mieux encadrée avec la vulgarisation du guide produit par le BIANCO et financé par le PNUD à l'usage des relais ;
- La DEP engagera des partenariats avec les centres de formation d'agents publics pour que des thématiques liées à la promotion de l'éthique et le respect de la déontologie soient insérées dans leurs curricula de formation ;
- La mobilisation et l'accompagnement des Structures Anti-Corruption seront renforcés pour que les agents publics soient constamment sensibilisés à la LCC ;
- Chaque ministère, après avoir adopté sa PILCC, pourra bénéficier de l'appui du BIANCO pour mettre à jour son code de conduite ;
- Les coalitions anti-corruption feront l'objet d'un suivi particulier pour que leurs actions aboutissent à la réduction du sentiment d'impunité et des pressions constantes qui pèsent sur nos ressources naturelles ;
- Le BIANCO renforcera l'usage de l'écosystème numérique comme canal efficace et moins coûteux à exploiter pour la mobilisation citoyenne en matière de LCC ;
- L'émission radiophonique « AIK » continuera à vulgariser des messages de mobilisation et de responsabilisation, en impliquant davantage d'acteurs locaux suscitant les auditeurs à se sentir plus concernés par la lutte ;
- La collaboration avec les médias, publics comme privés, et les notables, sera également poursuivie et renforcée pour toucher le maximum de cibles par nos messages et supports audiovisuels.

- En matière de prévention :

- Les ministères liés aux secteurs prioritaires feront l'objet d'un accompagnement particulier pour que leurs politiques internes anti-corruption soient adoptées avant la fin de l'année 2022 ;
- Une collaboration sera engagée avec la Direction Générale du Développement Numérique pour accélérer le processus visant à digitaliser progressivement les procédures au sein de l'administration publique ;
- Le secteur privé sera particulièrement mobilisé en vue de la promotion du SMAC auprès des entreprises à Madagascar ;
- Le BIANCO travaillera de concert avec les entités organisatrices de concours administratifs pour que les résultats de ces concours soient crédibles ;
- Des guides seront mis à la disposition des entités partenaires pour qu'ils puissent performer dans l'appropriation de la lutte contre la corruption : guide pour la conception de PILCC, guide d'organisation de concours administratifs, guide de la prévention de la corruption dans le processus de passation de marchés publics, guide pour la mise en place et l'opérationnalisation d'un Système de Management Anti-Corruption auprès du secteur privé, cartographie des risques de corruption ...)

- En matière d'investigation :

- Le BIANCO privilégiera encore plus l'approche par constatation en flagrant délit qui augmente la probabilité d'obtenir à la fin d'une procédure une condamnation effective des personnes impliquées dans des faits de corruption ;
- La Direction Générale mobilisera les PTF pour qu'ils appuient la digitalisation de la gestion des déclarations de patrimoine ;
- La Direction de l'Investigation orientera ses efforts vers la répression des faits de corruption d'envergure pour améliorer la crédibilité du BIANCO et gagner la confiance du public ;
- Des plaidoyers vont être menés auprès des autorités judiciaires pour considérer les peines infamantes dans les décisions de condamnation.

- En matière de coopération internationale :

La Direction Générale déploiera davantage la préparation technique de l'évaluation de Madagascar sur la mise en œuvre des chapitres II et V de la CNUCC avec le concours des différentes entités impliquées dans la lutte. Par ailleurs, un partenariat avec l'INTERPOL est en perspective dans l'optique de saisir les opportunités offertes par la coopération policière internationale dans le cadre de l'application de la loi anti-corruption.

Annexe

Annexe 1

STATISTIQUES DES INVESTIGATIONS

I- RECAPITULATION DE LA SITUATION DES DOSSIERS D'INVESTIGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2021

INDICATEURS	DINVEST	ANTS	MJG	TMV	FNR	TOL	ANTR	TOTAL
Nombre des doléances reçues	822	662	618	439	483	402	78	3.504
Nombre des doléances investigables	412	144	249	91	73	141	78	1.188
Nombre de doléances non investigables	410	518	369	348	410	261	0	2.316
Doléances non investigables traitées : Doléances objets de Lettre Modèle et Classées Sans Suite	256	503	394	134	410	251	0	1.948
Doléances transmises aux partenaires de l'investigation (autres OPJ)	55	12	9	14	8	10	0	108
Dossiers PV transmis aux juridictions	18	79	80	60	54	54	75	420
Dossiers rapports (pour CCI)	5	82	70	45	74	85	61	422
Dossiers co-enquête (MOFF) rapport (pour CCI)	0	0	0	0	0	3	0	3
Personnes poursuivies	115	272	211	241	198	169	257	1.463
Personnes faisant l'objet d'arrestation	70	155	76	104	115	75	145	740
Personnes placées sous MD	3	25	30	27	20	12	33	150
Personnes placées sous contrôle Judiciaire	21	23	20	16	27	15	31	153
Personnes mises en Liberté Provisoire	33	107	26	76	69	39	81	431
Réunion des membres du Comité Consultatif des Investigations (CCI) effectuée	0	1	2	1	1	1	1	7
Nombre de dossiers présentés et classés par le CCI	0	70	100	40	60	93	55	418
Ordres de Justices exécutés	4	13	44	16	20	17	129	243
Demandes de Collaboration traitées	6	5	8	7	5	8	8	47

Enquêtes de moralité effectuée (nombre de candidats)	216	15	145	9	55	26	0	466
Déclarations de Patrimoine (DP) reçues	2117	431	519	661	189	273	0	4.190
Missions hors résidence effectuées	10	14	16	12	14	15	9	90

Annexe 2

SYNTHESE DES RAPPORTS DES COMITES CONSULTATIFS

1- Cadre Juridique

Mis en place suivant les dispositions des articles 29 à 33 du décret portant restructuration du BIANCO, les comités consultatifs sont chargés de donner des avis et fournir des conseils dans le cadre des activités opérationnelles du BIANCO. Son organisation et ses missions sont définies par la Décision n°2020-010/BIANCO/DG du 23 Avril 2020.

2- Missions, mandat et fonctionnement des comités consultatifs

En matière d' Education-Prévention, le comité consultatif est chargé d'émettre des conseils et des avis pour une bonne conception et une meilleure application de la politique éducative et préventive anti-corruption.

En matière d'investigation, il est chargé d'examiner les rapports relatifs aux investigations qui ont échoué et aux doléances ne pouvant pas donner lieu à une investigation, préalablement à la prise d'une décision de classement sans suite par le Directeur Général.

Chaque comité consultatif est composé de 10 membres, dont 05 sont nommés ès qualité et 05 ex officio. Ils sont nommés par le Directeur Général du BIANCO pour un mandat de deux ans renouvelables une fois.

Chaque année, au plus tard le 31 janvier, les membres des comités consultatifs ont l'obligation d'envoyer au Directeur Général du BIANCO un rapport annuel.

3- Les membres des Comités consultatifs

3.1- Direction Territoriale d'ANTSIRANANA

Comité Consultatif en Investigation

- Monsieur IASSY Rabe, représentant du Colonel RANDRIAMAHARIVO Hery Lala, Commandant la Circonscription de la Gendarmerie Nationale Antsiranana
- Monsieur SARAMBA Joseph, représentant du Contrôleur Général de Police RAKOTOMALALA Andriamarolahy Fanomezantsoa, Directeur Provincial de la Sécurité Publique Antsiranana ;
- Monsieur RANDRIANAHINA Heiston Claude, Avocat au barreau de Madagascar ;
- Monsieur EDERALY, professeur de Droit à l'Université d'Antsiranana
- Madame BORY Nina Adélaïde, Coordinatrice Régionale de la GIZ/ProDÉCID DIANA

Comité Consultatif en Education-Prévention

- Madame TSIRINARY Jadhà Hermine, Secrétaire Général de la Préfecture d'Antsiranana ;
- Madame RAVAOARISOA Emma Fidèle, Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers de la Région DIANA ;
- Madame MBOTIANJARY Sylvia Karany, Déléguée Régionale de l'Education de Masse et du Civisme (DREMC) auprès de la DREN de la Région DIANA ;
- Monsieur TOVOSON Andriantsiriniaina Jules, Commandant du Groupement de la Gendarmerie Nationale de la Région DIANA ;

Les membres es-qualité

- Monsieur JAOZARA Florent, Premier Président près la Cour d'Appel d'Antsiranana ;
- Monsieur TOTO Judicaël Landry, Coordonnateur Régional du KMF-CNOE d'Antsiranana ;
- Madame RAMANANTSOA Harynah, Journaliste à la Radio Catholique Fagniry d'Antsiranana ;
- Monsieur LAOU-PO Wing Wilfrid, Président de la CCI d'Antsiranana ;
- Monsieur RAJAONARIVELO Lalao, Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) de la Région DIANA ;
- Pasteur ANDRIAFARATAFIKA Rahobiarizafy, Directeur de la Radio Privée FJKM « Aina Fahazavana » Antsiranana ;

3.2- Direction Territoriale de MAHAJANGA***Comité Consultatif en Investigation***

- Monsieur APOLLINAIRE Lezafy Célin, représentant du Commandant de la Circonscription de la Gendarmerie Nationale de Mahajanga ;
- Monsieur RAHARINASY Jimmy Clarin, représentant du Directeur Régional de la Sécurité Publique de Mahajanga.
- Monsieur ANDRINARILALA Daniel Hubert, Pasteur de la FJKM Ziona Vaovao Mahajanga ;
- Monsieur SAID Hassan, Président du Sojabe
- Monsieur RASOANAIVO Thierry, Président du Groupement des Entreprises Privées de Mahajanga ;
- Monsieur ANDRIANJANAHARY Franceso, Avocat à la Cour, Délégué du Bâtonnier section de Mahajanga.

Comité Consultatif en Education-Prévention

- Madame RASOARINDAZA Séraphine, Membre de l'Association Justice et Paix
- Monsieur TIANDAZA DINARLY Odilon, Ex Président de l'Université de Mahajanga
- Révérend Père RAKOTOARIVELO Jean Laurent, Responsable de la station radio JRDB
- Madame RAZAFINDRAVOLA Jeanne Virginie, Enseignant Chercheur de l'Université de Mahajanga
- Madame HEVIDRAZANA Gloria, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mahajanga
- Monsieur RALAMBOMANANA Liva, Opérateur Économique
- Monsieur RATOVOSON De Bronze, Directeur Régional de la Communication et de la Culture à Mahajanga
- Monsieur RANDRIAMIANDRISOA Jean Rémi, Directeur Régional de l'Éducation Nationale de la Région Boeny

3.3- Direction Territoriale de TOAMASINA***Comité Consultatif en Investigation***

- Chef d'Escadron RAFANOMEZANTSOA Julien Victor, représentant du Commandant la CIRGN de Toamasina
- Monsieur RAMAHENINA Anselme, représentant du Directeur Provincial de la Sécurité Publique Toamasina
- Monsieur RABENJARIJAONA Antonio, Avocat Délégué du Bâtonnier,
- Monsieur VELONTRASINA Julien, Enseignant Chercheur à l'Université de Toamasina ;
- Monsieur RAZAFINDRAIBE Ernest Joseph G., membre de la Société Civile de Toamasina
- Monsieur RASIVIARSON Félicien, Procureur Général près la Cour d'Appel de Toamasina
- Monsieur RABEMANANTSOA Josh, Commandant la CIRGN Toamasina
- Monsieur BODA Narison Richard, Chercheur Enseignant à l'Université de Toamasina

Comité Consultatif en Education-Prévention

- Monsieur JEAN Noël, Représentant du Directeur Régional de l'Education (Inspecteur de l'éducation retraité)
- Monsieur RAKOTOVAO Jaotiana Hervé, représentant Madame FLORENT Soatina Bety Léonne, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des lois Sociales
- Madame GILBERT Sylvie, Directeur Régional des Mines et des Ressources Stratégiques
- Monsieur RAKOTONIRINA Hery André, Receveur des Douanes
- Monsieur ZOELISON Arthur, Réalisateur Audiovisuel à la TVM Toamasina (Retraité)
- Madame RASOAMANANTENA Marie Ange, Coordonnateur Programme de l'ODDIT (Retraité)
- Monsieur BOTO Edmond, Consultant
- Monsieur RABEARISON Frederick, Ex- Directeur Régional de la Santé Publique de Toamasina
- Monsieur RASOLOFONJATOVO Nestor, Directeur de la Radiotélévision FMA (décédé)

3.4- Direction Territoriale d'ANTANANARIVO**Comité Consultatif en Investigation**

- Madame ESOAVELOMANDROSO Faratiana, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques- Université d'Antananarivo ;
- Monsieur RANDRIAMANANTENA Pascal, Chef de Service des Affaires Criminelles et Spéciales à la Direction de la Police Judiciaire au niveau de la Gendarmerie Nationale, représentant le Commandant de la Gendarmerie Nationale ;
- Monsieur RABEARINOSY Gilles, Inspecteur Général d'Etat à la Direction Générale du Contrôle Financier;
- Monsieur GEORGES Evariste, Directeur de la Police Economique, représentant le Directeur Général de la Police Nationale ;
- Monsieur RAZAFINARIVO Andy, Avocat, représentant du Bâtonnier, Ordre des avocats ;

Comité Consultatif en Education-Prévention

- Monsieur RAZAFIMAHATRATRA Rado, Directeur Général du Ministère de la Santé Publique
- Madame RANOROHARISOA Tiavina Oméga, Directeur Général de l'ANOR ;
- Monsieur RAKOTOARISOA Solomona Michel Andriarimanga, Directeur de la Formation et du Perfectionnement des Agents de l'Etat, Suppléant du Directeur Général de la Fonction Publique ;
- Monsieur HASSIM Amiraly, Président du Syndicat des Industries de Madagascar
- Madame RAHARINAIVO Lalaina, Chargée de mission auprès du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité ;
- Madame RAZAFINDRAKOTO Virginia, Consultant-Formateur, Experte en leadership ;
- Monsieur RAZAFINDREMAKA Emile Thomas, représentant du Mouvement ROHY ;
- Monsieur RAKOTOVONINJOELA Jean Martin Emile, Chef de Cellule d'appui technique OEMC du Ministère de l'éducation nationale.

3.5- Direction Territoriale de FIANARANTSOA**Comité Consultatif en Investigation**

- Monsieur RAMANANKAVANA Jean Jacques Denis, Procureur Général près la Cour d'Appel de Fianarantsoa ;
- Monsieur le Général de Brigade REMONGONY Relaha Odet, Commandant de la CIRGN de Fianarantsoa ;
- Monsieur le Commissaire Principal RANDRIAMAHASOA Pascal, Directeur Régional de la Sécurité Publique de Fianarantsoa ;
- Monsieur RAKOTOARIMANARIVO Emmanuel, Délégué du Bâtonnier de la Section Fianarantsoa ;
- Monsieur RANDRIANARIVAHINY Dina Herimalala, Président du Tribunal Financier de Fianarantsoa ;

- Madame RAZAFIARISON Bakonirina, Directeur Interrégional de l'Inspection Générale d'Etat de Fianarantsoa ;
- Madame LALAONIRINA Jorlin Zaïelle, Membre du Cabinet du Gouverneur de la Région Matsiatra Ambony ;
- Père RATONGAVAO Charles Raymond, Coordonnateur de l'Association Justice et Paix à Fianarantsoa.

Comité Consultatif en Education-Prévention

- Monsieur RANDRIAMPARALIMAHARAVO Aimé, Directeur Régional de l'Education Nationale à Fianarantsoa ;
- Monsieur RAFAMANTANANTSOA Fontaine, Président de l'Université de Fianarantsoa ;
- Madame RAHOLINANDRASANA Fleurette, Directeur Régional de la Fonction Publique à Fianarantsoa
- Monsieur RAZAFIMAHEFA Hélios, Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Andrainjato ;
- Monsieur FREDERIC, Délégué Régional du Contrôle Financier
- Monsieur RAFANOMEZANTSOA Vianney, Directeur Régional de la Communication et de la Culture à Fianarantsoa ;
- Monsieur RAZAFINTSALAMA Narson, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fianarantsoa ;
- Monsieur ANDRIAMANJATOHASANA Jean Honoré, Ex-Maire de la Commune Urbaine de Fianarantsoa ;
- Professeur RATSIMBAZAFY Ignace, Président de l'Association Malagasy Mahomby ;
- Père RAMANANDRAIBE Jean Louis, Responsable du Projet LAMINA de l'Association Justice et Paix à Fianarantsoa.

3.6- Direction Territoriale de TOLIARA

Comité Consultatif en Investigation

- Monsieur le Général de Brigade NIXOR Tsitambala, Commandant la CIRGN Toliara
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire RANOARISON Willy Martial, Directeur Régional de la Sécurité Publique à Toliara
- Maître RETRAMA Marena, Déléguée du Bâtonnier de Toliara
- Monsieur NIRINA JEAN ARIVOSON Désiré, Procureur général près la Cour d'Appel de Toliara
- Monsieur SOJA Vincent Ferrier, Membre de Justice et Paix de Toliara
- Madame RAKOTONDRAINIVONONA Emilie, ex-Vice-présidente de la Chambre de commerce de Toliara
- Monsieur RAYMOND Daniel, Consultant du projet Mikolo USAID

Comité Consultatif en Education-Prévention

- Monsieur PASCAL, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales de la Région Atsimo Andrefana
- Monsieur ETSIMIFALO, Directeur Régional de l'Education Nationale de la Région Atsimo Andrefana,
- Monsieur MAHASOA Mosa Thierry, Directeur Interrégional des Mines et des Ressources Stratégiques de la Région Atsimo Andrefana
- Madame Tantely RATELIFERA, Chef de la Circonscription domaniale et Foncière de la Région Atsimo Andrefana
- Monsieur CHAN MANE Marcellin Jean Désiré, Représentant du Secteur privé de la Région Atsimo Andrefana
- Monsieur RAJARISON Marc Eugène, Représentant de la Direction Régionale de l'Elevage de la Région Atsimo Andrefana,
- Monsieur TATA Fulgence, Délégué du Contrôle Financier de Toliara
- Révérend Père RANDRIANIRINA Ghislain, Directeur Interdiocésain de l'Enseignement Catholique de Toliara

- Monsieur RAMANANTSOA Francis, Président de la Plateforme Régionale des Journalistes de la Région Atsimo Andrefana
- Monsieur ZANTERA Milson Manovosoa, ex-Directeur Interrégional de la Culture et de la Communication de la Région Atsimo Andrefana

4- Recommandations

4.1- Volet Education-Prévention

Ont été proposés par les membres des comités consultatifs :

- La mise en place des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) afin d'identifier la fiabilité des interventions de sécurisation des concours administratifs par l'approche MOFF ;
- Le renforcement des activités de prévention menées auprès des secteurs judiciaires et sanitaires ;
- L'amélioration des résultats des investigations, notamment à l'endroit des « gros poissons » pour mieux réussir la lutte contre la corruption ;
- L'implication du Comité Consultatif dans la programmation des activités de LCC dont l'élaboration du PTA du BIANCO ;
- Le renforcement du suivi de la mise en œuvre du Programme Anti-Corruption par les structures régionales /locales ;
- La félicitation des services ayant mis en œuvre avec succès le Programme Anti-Corruption dans le cadre du MOFF ;
- La systématisation du transfert des données, informations et outils de LCC lors de la passation de service entre les premiers responsables sortants et entrants ;
- La responsabilisation des STAC pour mieux assurer la continuité de service en matière de LCC en cas d'affectation des premiers responsables sectoriels ;
- L'adoption d'une approche par secteur d'activités (transport, commerce, passation de marché, etc.) pour lutter contre la corruption politique ;
- L'accélération de l'adoption du SMAC /norme ISO 37001 pour renforcer la LCC auprès du Secteur Privé ;
- L'effectivité de la mise en œuvre de toutes les recommandations de l'analyse réalisée sur la commercialisation de bovidé ;
- Le renforcement du plaidoyer pour la digitalisation des procédures administratives ;
- L'élargissement de la diffusion de l'émission radiophonique AIK sur d'autres stations radios privées ;
- La mise en place d'une agence spécialisée pour l'organisation des concours administratifs ;
- Le renforcement de l'évaluation des impacts des activités des OSC relais ;
- Le renforcement des compétences des OSC(s) membres des Coalitions anti-corruption en matière de LCC pour être efficace dans leurs interventions ;
- L'appui aux responsables des Directions et Services Régionaux dans le plaidoyer auprès de leur ministère de tutelle concernant la mise à disposition des moyens pour la LCC ;
- L'opérationnalisation d'une ligne verte pour le BIANCO afin de se rapprocher davantage du public.

4.2- Volet Investigation

Lors des sessions de 2021, les membres du Comité consultatif en Investigation ont formulé les recommandations ci-après :

- le BIANCO devrait informer les dénonciateurs du sort des dossiers classés sans suite par le Comité consultatif pour mieux instaurer la confiance des usagers et la crédibilité du bureau dans la lutte contre la corruption.
- la collaboration du BIANCO avec l'Ordre des Avocats doit être renforcée par le biais d'un renforcement des capacités et partage d'expériences en matière d'application de la loi sur la lutte contre la corruption.
- une révision de la loi organique n°2014-043 relative à la Haute Cour de Justice (HCJ) est vivement souhaitée en ce qui concerne le blocage des dossiers au niveau de l'Assemblée Nationale face à l'inégalité de traitement des dossiers impliquant des personnes visées par l'article 133 de la Constitution. La limitation de la durée de traitement des dossiers émanant de la HCJ au sein de cette chambre basse du Parlement est recommandée. Un ordre de poursuite devrait suffire sans attendre la mise en accusation.

BUREAU INDEPENDANT ANTI - CORRUPTION



Villa "La Piscine" - Ambohibao - BP 399 Antananarivo - Madagascar
E-mail : bianco.dg@moov.mg / facebook : Bianco Madagascar-page
Téléphone : 00 261 33 02 002 96

